BUSSAC SUR CHARENTE

BUSSAC Info

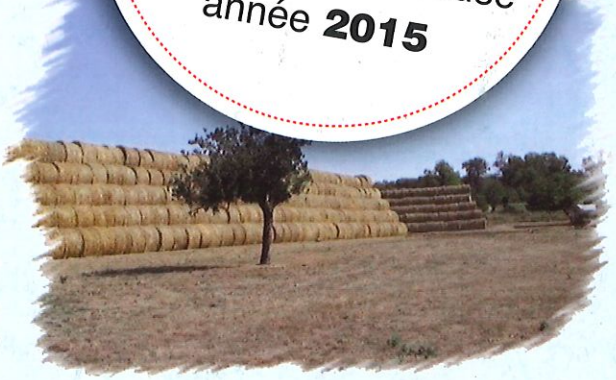
N°120 - Sept.•Oct.•Nov.•Déc. 2014



Toute l'équipe de BUSSAC INFO vous souhaite une belle et heureuse année **2015**













ARTISANS

ELECTRICITE

Benoit ROCHER
35 chemin des Guilloteaux
06 69 19 54 61
benoitrocher@voila.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ELECTRICITE

Stéphane GABRIAULT
38 chemin de Choisy
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.com

MACONNERIE RENOVATION

Yvon PEROCHAIN
16 chemin de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10
06 68 29 77 14

M.S.M MOREAU SERVICES MULTIPLES

Entretien int/ext, petite maçonnerie, carrelage,
peinture, placo, nettoyage, toitures, façades, jardins...
06 63 45 50 74

PEINTURE

David MARQUISAUD
11 chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

PLOMBERIE-CHAUFFAGE COUVERTURE-ZINGUERIE

Frédéric GELICUS
Artisan Dépanneur
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

SCIERIE

BRUNETEAU
Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 route de Beauchail
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

LTCM

Terrassement
Assainissement - Démolition
Broyage de végétaux -
Aménagement de terrain
84 chemin de la Rétorie
06 23 26 02 15

COMMERCANTS

JULIEN BROCANTE

JULIEN TABAUD
Débarras
maison/Atelier/Grenier/Grange
06 78 79 85 62
tejetv@gmail.com

CHARLOTT'LINGERIE

Chantal CHABOT
32 chemin des Chaumes
06 75 88 84 10 - 05 46 95 35 07
chabot.chantal17@orange.fr

FROMAGERIE FINE
Fromages affinés
Spécialités - Crémerie

Sandrine & Régis MOREAU
Marchés de Saintes les mardi, mercredi, vendredi et samedi. Cozes le mercredi
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99
moreaueg@orange.fr

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes,
St Jean d'Angely et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

KISIKOL STICKERS

Fabriqué en France
Jean BARBOT
VRP exclusif
06 19 28 64 19
jbarbot@ksimport.fr

MEUBLES ANCIENS

Laurent COUTIN
achat et vente meubles anciens
11 chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

VIVAL

Paul BELLAND
ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30
sauf mercredi
dimanche et jours fériés 8h/12h30
Livraison à domicile
05 46 92 56 16

SOMMAIRE

BUSSAC INFO **BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

N° 120 **Septembre-Octobre-Novembre-Décembre 2014**

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :
C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Talazac - C. Faveau - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg, grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos :Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

• Page 2 Petites annonces - Dates à retenir
Page 3 Charlie
• Page 4 Editorial

Informations municipales

• Page 5 Conseil municipal du 29/09/2014
• Page 6 Conseil municipal du 04/11/2014
• Page 7 Conseil municipal du 09/12/2014
Page 8 Conseil municipal du 06/01/2015

Informations locales

Page 10 Etat civil - Recensement
• Page 11 Informations locales
• Page 12 Informations CDA
• Page 15 Ça s'est passé à Bussac
. Page 18 Bibliothèque
Page 19 Vie paroissiale
Pages 20-21 Pages centrales
La réforme territoriale

• Page 22 CCAS
. Page 26 Le point sur les travaux
• Page 32 Nouvelles de l'école

Associations

• Page 35 **Accueil Péri scolaire**
Fiesta Loca – Nounous bout'choux
• Page 36 **Foyer rural** Conseil d'administration
• Page 37 **Foyer rural** Activités des sections

• Page 40 **Revue de presse**

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE
139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente
Tél 05 46 93 11 11 **Fax** 05 46 93 92 32 **E mail** mairie@bussac-sur-charente.com
Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

➢**FEVRIER**

1er: Loto organisé par le Jumelage, à 14h

28 : Tournoi de tennis de table, à 14h

➢**MARS**

15 : Bourse à l'enfance, par l'association « Nounous et bout'choux »

22 et 29 : Elections départementales

➢**AVRIL**

10 : Spectacle « Fleur de Géant » à 20h30 ? salle municipale, par la Cie Coyotte Minute . Entrée libre

25 : Soirée ventriloque à 20h45, suivi d'une soirée dansante organisé par Fiesta Loca

➢**MAI**

17 : Bourse du sport, organisée par la section Gym

31 :Brocante, organisée par la section jumelage

➢**JUIN**

12 : Kermesse et célébration des 50 ans du groupe scolaire

13 :Rando semi-nocturne, organisée par la section foot et « Nounous et Bout'choux »

27 : Fête de l'été

PETITES ANNONCES



Pour faire passer gratuitement votre petite annonce dans ce journal, adressez-là à :

mairie@bussac-sur-charente.com

VENTE DE MIEL RECOLTE SUR LA COMMUNE

Jean-Louis RENARD
APICULTEUR
10 chemin du vieux bourg
05 46 74 79 12 - 06 07 48 16 25

Si vous êtes courageux pour poncer et repeindre un portail en bois exotique et un portillon, nous les tenons à votre disposition, bien sûr gratuitement.
Dimension du portail (2 éléments) :3m75- portillon 1m.

B.MANFRINI

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

Voir l'article consacré à l'arrivée de la fibre à Bussac page 12

Si vous avez des adresses sympas ou utiles, partagez-les !

Faites-les parvenir en mairie, nous les ferons paraître dans le prochain Bussac-Info !

Nous souhaiterions pouvoir joindre les citoyens bussacais par mail afin de leur transmettre rapidement toute information locale les concernant (coupure d'électricité, d'eau, alerte météorologique reçue par la préfecture, avancée du PLU, travaux voirie » etc..).

Nous nous engageons à ne pas communiquer leur adresse de messagerie.

Ce moyen de communiquer gratuit pour la commune est plus intéressant que le SMS envoyé sur votre téléphone portable car lui est payant …

Cela ne pourra être possible que lorsqu'une grande majorité d'adresses mail seront enregistrées en mairie où vous pouvez les communiquer….

N'hésitez pas à transmettre votre e-mail au secrétariat de mairie :

mairie@bussac-sur-charente.com

ELECTIONS

DEPARTEMENTALES

LES 22 ET 29 MARS

PLACE DES CHAUMES :

TITIPIZZ (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures 30*

WWW .titipizz.fr

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58



Agent de maintenance de la société Sodexo, **Frédéric Boisseau** avait 42 ans

Policier chargé de la protection de Charb, **Franck Brinsolaro** avait 49 ans

Dessinateur, Cabu, de son vrai nom **Jean Cabut,** avait 76 ans.

Psychiatre et psychanalyste, **Elsa Cayat** avait 54 ans.

Dessinateur, Charb, de son vrai nom **Stéphane Charbonnier**, avait 47 ans

Dessinateur, Honoré, de son vrai nom **Philippe Honoré**, avait 73 ans

Journaliste et économiste, **Bernard Maris** avait 68 ans.

Policier au commissariat du XIe arrondissement de Paris, **Ahmed Merabet** avait 41 ans

Correcteur de "Charlie Hebdo", **Mustapha Ourrad** avait 56 ans

Fondateur du festival Rendez-vous du Carnet de Voyage, **Michel Renaud** avait 69 ans

Dessinateur, Tignous, de son vrai nom **Bernard Verlhac,** avait 57 ans

Dessinateur, **Georges Wolinski** avait 80 ans

Policière municipale, **Clarissa Jean-Philippe** avait 26 ans

Cadre commercial et conseil en informatique, **Philippe Braham** avait 45 ans

Employé du supermarché Hyper Casher, **Yohan Cohen** avait 23 ans

Etudiant, **Yoav Hattab** avait 22 ans

Cadre supérieur à la retraite, **François-Michel Saada** avait 63 ans.

Et tous les blessés .....

Nous sommes tous CHARLIE,

Nous sommes tous policiers,

Nous sommes tous juifs

Nous sommes la FRANCE

Editorial

Au nom des élus qui m'entourent au sein du conseil municipal, je vous présente nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2015 ! Santé avant toute chose, pour chacune et chacun d'entre vous ! et le souhait que vos projets se réalisent dans tous les domaines…

Cette année sera marquée par la poursuite des chantiers débutés depuis plusieurs mois et qui ont respecté le calendrier initial :

Le plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration ; le comité citoyen est constitué, le diagnostic est terminé, et une réunion avec l'ensemble des services concernés aura eu lieu lorsque vous lirez ce numéro de Bussac info dans lequel un dossier précise l'état d'avancement du projet.

Le chantier de l'assainissement collectif devrait se poursuivre et la mise en œuvre du fonctionnement de la station d'épuration est prévue au printemps.

La construction des logements à loyers modérés (HLM) gérés par la Semis est bien avancée et les premiers locataires devraient rentrer dans leurs logements à l'été.

L'arrivée de la fibre optique avec des travaux prévus en fin d'année va changer la vie de bien des Bussacais (dossier p 12)

Vous aurez la possibilité (pour celles et ceux qui sont inscrits sur les listes électorales) de voter pour les élections départementales (qui remplacent les cantonales) et les élections régionales. La commune de Bussac sur Charente change de canton. La région Poitou-Charentes intègre la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Un dossier est consacré à la réforme territoriale et à ses conséquences pour les Bussacais.

Cette année 2015 sera aussi l'occasion de fêter le cinquantenaire du groupe scolaire et je vous encourage à noter la date du 12 juin sur votre agenda bussacais ! Les élus, les enseignants, les personnels de la commune et de l'agglomération préparent, avec les parents d'élèves du conseil d'école, cette manifestation importante pour en faire un joli souvenir à partager ensemble.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

1- Décisions modificatives.

a) SDEER : travaux neufs d'éclairage public

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, pour l'opération budgétaire liée à la pose de 6 prises d'illumination, de procéder à l'écriture suivante :

C/21534 404,02 €
C/2188-211 404,02 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

b) Subvention Association le SAS

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été prévu le versement d'une subvention à l'Association Le SAS. Il propose d'inscrire les crédits de la façon suivante :

C/6574 + 650 €
C/6554 - 650 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Inclusion de parcelles communales dans le domaine public.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'inclure dans le domaine public de la Commune des parcelles qui font actuellement partie de son domaine privé. Il s'agit des parcelles cadastrées section AB n°102 pour 562m², AB n°456 pour 23m² et AB n°459 pour 390m² situées dans le secteur de l'église. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

3- Abandon d'un passage communal et création d'une servitude.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été convenu avec un administré d'échanger le passage communal situé entre les parcelles section AD n°45 pour 5 m²et AD n°46 pour 74m² au village des Guilloteaux qui lui appartiennent avec la parcelle section AD n°97. Il conviendra de créer par la suite une servitude de passage sur la passage section AD n°46 pour desservir la parcelle section AD n°43 puisque le propriétaire de cette dernière en est d'accord. Le Conseil municipal accepte ces propositions et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'enquête publique et à signer tout acte à intervenir. Les frais d'acte seront répartis par moitié entre la Commune et l'administré. Les frais liés à l'enquête publique seront à la charge de l'administré.

4- Cession d'une partie d'un passage communal.

Le Maire rappelle au Conseil municipal de la proposition de M. et Mme PATROUILLAULT Olivier d'acquérir la partie du passage de la Grand'Porte située au droit de leur propriété. La limite de cette acquisition à l'est irait de d'angle de la parcelle AD 365 à l'angle de la parcelle AD 366 et au nord irait de l'angle de la parcelle AD 366 à la parcelle AD 342. Considérant que cette demande est recevable car ce passage n'est plus entretenu par la Commune, le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires à l'enquête publique et à signer tout acte à intervenir. Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de M. et Mme PATROUILLAULT Olivier.

5- Cession de la parcelle AK 779 à la Commune.

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de M. et Mme CORITON de céder à titre gracieux à la Commune la parcelle cadastrée section AK n°779 pour 543m² route de Beauchail qui constitue en fait le chemin d'accès à leur propriété. Le Conseil municipal, considérant que cette voie constitue aussi le chemin d'accès pour 2 autres administrés (sous forme de droit de passage), accepte d'inclure cette voie dans le domaine public de la Commune. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale.

6- Cession de la parcelle AB 379 à la Commune.

Le Maire informe le Conseil municipal que les héritiers de M. FAVEAU André lui ont fait savoir que la parcelle cadastrée section AB n°379 pour 91m² qu'il avait cédée à la Commune fait toujours partie de la succession. Il convient donc de régulariser cette situation. Le Conseil municipal accepte cette cession à titre gracieux et autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à faire mettre à jour le cadastre.

7- Inclusion dans le tableau de classement de la voirie communale d'une voie privée de la Commune.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que des administrés ont cédé la parcelle AB n°319 qu'ils avaient en commun à la Commune pour prolonger l'impasse du Vieux Bourg. Cette dernière a été intégrée dans la voirie privée de la Commune. Le Conseil municipal souhaite son intégration dans le tableau de classement de la voirie communale. Il autorise le Maire à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

8- Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la circulaire relative aux exonérations qui peuvent intervenir dur la Taxe d'Aménagement. Le Conseil municipal considérant que la Taxe d'Aménagement est très importante pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, décide d'exonérer en totalité,

de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Les dispositions de la présente délibération sont applicables à compter du 1er janvier 2015. Cette délibération est valable pour une période d'un an reconductible tacitement. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département (DDTM 17) au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

9- Désignation des délégués CLECT et CIAPH

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué à la CLECT et à la CIAPH. Le Conseil municipal désigne Mme DURAND Françoise comme déléguée à la CLECT et M. COUTEAU Bernard comme délégué à la CIAPH.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014

1- Décision modificative.

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus aux chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) sont insuffisants et qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits supplémentaire. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/60621 (gaz et bois chaufferie)	+ 6 000 €
C/61523 (entretien de la voirie)	+ 10 000 €
C/61551 (entretien matériel roulant)	+ 6 000 €
C/6411 (personnel titulaire)	+ 3 000 €
C/6413 (personnel non titulaire)	+ 5 000 €
C/022 (dépenses imprévues)	- 30 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Tarifs de location de la Salle municipale au 1er janvier 2015.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de réviser les tarifs de la salle municipale chaque année. Les élus du Conseil municipal proposent les tarifs suivants applicables à compter du 01/01/2015.

•Association Bussacaise : Foyer Rural : GRATUIT

•Autres d'associations bussacaises dont le siège social est à Bussac : GRATUIT 2 fois par an PAYANT à partir de la 3ème demande sur la base ½ tarif bussacais

•Particuliers bussacais, associations extérieures à but non lucratif :

	Journée	Week-end
DU 01/05 AU 30/09	89	138
DU 01/10 AU 30/04	118	170

•Particuliers extérieurs à la Commune

	Journée	Week-end
DU 01/05 AU 30/09	182	268
DU 01/10 AU 30/04	240	331

•Toutes associations à but lucratif ou groupe extérieur à la Commune

	Journée	Week-end
DU 01/05 AU 30/09	278	444
DU 01/10 AU 30/04	331	505

Location pour vin d'honneur :
Du 01/05 au 30/09 : 47 €
Du 01/10 au 30/04 : 60 €
Les autres tarifs restent inchangés.

3- Prime de fin d'année allouée au personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Le Maire propose une augmentation de 2% de la prime par rapport à 2013. Les agents CNRACL percevront un montant brut de 987,60 € pour un temps plein et les agents IRCANTEC un montant brut de 923,50 € pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

4- Acquisition d'une licence de débit de boisson.

Le Maire confirme que Thierry MONGET ferme le bar et que la licence qu'il possédait est à vendre. Compte tenu de l'importance de la présence d'un bar dans le centre bourg, du rôle social que joue ce lieu où de nombreux administrés ont plaisir à se retrouver, il semble important de conserver la licence dans la commune. Les textes prévoient que le conseil municipal peut l'acquérir sous réserve de l'utiliser une fois par an minimum et ceci pendant trois ans. Il serait alors possible de chercher un commerçant qui souhaite la louer ou l'acquérir à son tour. Dans ces conditions et après discussion avec Thierry MONGET d'une part et Paul BELAND du multi-service épicerie d'autre part, le Maire propose au conseil d'acquérir la licence ; après renseignements pris auprès des services de l'état compétents dans le domaine, le prix de 10.000 € est accepté par les élus qui décident d'acquérir cette licence et chargent le Maire ou son représentant de signer tous documents et actes permettant l'acquisition de cette licence.

5- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Maire indique aux élus que le conseil communautaire de l'agglomération de Saintes a voté une modification des statuts de la communauté lors de la réunion qui s'est tenue à Le Seure.

Plusieurs élus, dont certains nouveaux Maires de différentes communes ont manifesté leur étonnement devant cette proposition de modification qui n'a pas été concertée avec l'ensemble des élus communautaires dont beaucoup sont nouveaux ; ils auraient souhaité une meilleure préparation et se sont donc abstenus lors du vote.

Le Maire explique qu'il partage les inquiétudes de

ces collègues et regrette le manque de pédagogie et préparation sur ce dossier. Il propose aux élus, après un large débat au sein du conseil, de voter contre cette modification des statuts et souhaite qu'une réunion soit organisée au plus vite avec l'ensemble des élus communautaires afin de préciser les enjeux et éclairer la décision que prendront les élus.
Le conseil rejette la modification des statuts de la CDA à l'unanimité.

6- Convention avec l'Établissement Public Foncier Régional.

Le Maire informe les élus des discussions qu'il a débutées avec le Président de l'établissement public foncier régional (EPF) à propos de l'évolution du centre bourg de la commune : une maison est à vendre, la commune souhaite acquérir les jardins qui suivent l'épicerie multi-services, les garages situés derrière celle-ci ; l'objectif est de maitriser le foncier bâti et non bâti afin de permettre aux artisans et commerçants de créer ou développer leur activité. Il est aussi envisagé d'acquérir le garage installé sur la commune car l'activité va cesser d'ici une année, enfin, une zone artisanale est à l'étude derrière la mairie et toutes ces évolutions nécessitent des études, des discussions avec les actuels propriétaires et les futurs acquéreurs. Le Maire a déjà entamé ces débats avec les intéressés et propose aux élus de passer convention avec l'EPF afin de bénéficier de son appui et de ses moyens pour discuter, négocier les acquisitions éventuelles à réaliser avec ou sans travaux préalables et trouver les opérateurs prêts à contribuer à cette opération de requalification du centre bourg.

7- Contamination par les termites

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la circulaire du 28 octobre relative à l'arrêté préfectoral n° 02-2012 du 10/06/2002 (zonage termites). Le Conseil municipal précise que la Commune peut toujours être considérée comme un territoire contaminé par les termites.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

1- Décision modificative.

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits prévus aux chapitres 012 (charges de personnel) et 66 (charges financières) sont insuffisants et qu'il convient de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires. Il propose l'inscription de la manière suivante :

C/6411 (personnel titulaire)	+ 2 500 €
C/6413 (personnel non titulaire)	+ 4 000 €
C/66111 (intérêts des emprunts)	+ 100 €
C/022 (dépenses imprévues)	- 4 400 €
C/61522 (entretien des bâtiments)	- 2 200 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- PLU : approbation de la Charte de fonctionnement du Comité Citoyen.

Le Maire donne lecture au Conseil de la Charte de fonctionnement du Comité Citoyen dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil municipal en accepte les termes, tout en sachant que M. Roger DAUNAS, Conseiller municipal assurera le lien entre les élus et les membres du Comité citoyen si besoin est.

3- Inclusion de parcelles communales dans le domaine public.

Suite à la cession des parcelles AI n°705 (220m²) et AI n°707 (65m²) par l'indivision SUIRE à la Commune, cette dernière a fait réaliser un chemin reliant le Chemin des Grandes Versennes à l'Impasse des Pièces de Montvollant. Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'inclure ces parcelles dans le domaine public de la Commune puisqu'elles font actuellement partie de son domaine privé. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à faire modifier le tableau de classement de la voirie communale et à procéder à la mise à jour du cadastre.

4- Modification de la composition des Commissions Communales.

Le Maire informe les élus des difficultés rencontrées avec un membre du Conseil municipal qui prend des initiatives sans l'aval de la municipalité et ne respecte ni la solidarité ni la confidentialité nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe municipale et du CCAS. N'ayant pas réussi, malgré plusieurs tentatives, à faire évoluer favorablement la situation, le Maire propose que cet élu ne fasse plus partie des commissions communales au sein desquelles il siégeait comme à celles de la Communauté d'Agglomération de Saintes. Il propose aux Conseillers de se prononcer à bulletin secret. Le résultat est de 14 voix pour et 1 blanc.

5- Convention entre la Commune et l'Établissement Public Foncier Régional.

Le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la délibération prise lors de la réunion du 4 novembre dernier et informe l'assemblée qu'il serait opportun de proposer la somme de 300 000 € pour les différentes opérations à intervenir dans le Centre bourg. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

6- Admission en non-valeur.

Le Maire informe le Conseil municipal que M. le Trésorier l'a informé que des produits ont été irrécouvrables. En conséquence, il demande

l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 85,95 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

7- Syndicat de la voirie : renouvellement de l'adhésion à l'assistance technique générale à compter du 1er janvier 2015.

Monsieur le Maire, fait part de l'adhésion actuelle de la Commune à l'Assistance Technique Générale auprès du Syndicat de la Voirie et du terme de cette adhésion au 31/12/2014. Il précise que le Syndicat Départemental de la Voirie propose la reconduction de cette Assistance par la signature d'une nouvelle convention, pour une période du 01/01/2015 au 31/12/2018. Cette mission d'assistance générale porterait principalement sur :

- La gestion patrimoniale,
- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien,
- L'assistance à l'emprunt subventionné.

Qu'une rémunération serait assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune, à savoir pour la commune de Bussac sur Charente : 0,70 €/habitant.

Cette rémunération ne pourrait être inférieure à 150 €. Ce montant annuel serait revalorisé en considération de :

- La tarification de l'assistance technique générale votée annuellement par le Comité Syndical,
- L'évolution de la population prise en compte dans le recensement de la population publié chaque année par l'INSEE et de la catégorie de rémunération.

Que pour réaliser sa mission, le Syndicat Départemental de la Voirie a besoin de recevoir de la part des collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce tableau de classement des voies ou bien dans le cas où le tableau de classement nécessiterait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation, selon la rémunération supplémentaire suivante :

13 € par km relevé, avec un forfait minimum de 250 € dans le cas d'une mise à jour d'un tableau de classement dont l'ancienneté serait inférieure à 10 ans,

13 € par km relevé, avec un forfait minimum de 800 € dans le cas d'une création de tableau de classement ou bien d'une refonte du tableau dont l'ancienneté serait supérieure à 10 ans.

Que la rémunération du tableau de classement ne serait demandée que l'année de sa réalisation ou de sa mise à jour.

Que cette rémunération évoluerait en fonction de la tarification correspondante votée annuellement par le Comité Syndical.

Que si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire de 30 € par acte de gestion. Cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le Comité Syndical.

Qu'une nouvelle convention d'assistance technique générale fournie par le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait être conclue entre les deux parties,

Qu'elle prendrait effet du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la nouvelle convention d'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2015

Le Maire ouvre la séance et donne lecture de la lettre de démission de M. Jean BARBOT, Conseiller municipal en date du 11 décembre 2014.

Il rappelle que lors de la précédente réunion de conseil en date du 9 décembre 2014, les élus avaient décidé de modifier la composition des commissions municipales en retirant Mr Jean BARBOT de ces commissions au vu de certains dysfonctionnements.

Le Maire fait savoir qu'il a transmis le courrier de démission à Madame la Sous-Préfète de Saintes pour information.

Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

1- CLECT : approbation du rapport définitif de la CLECT du 3 décembre 2014.

M. DOURTHE, Maire, expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 3 décembre 2014 a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant les transferts de charges suivantes :

- Extension de la compétence Éducation enfance jeunesse aux communes de Burie, Chaniers, Chérac, Corme-Royal, Dompierre sur Charente, Ecoyeux, La Clisse, Luchat, Montils, Migron, Pisany, Saint Bris des Bois, Saint Césaire, Saint Sauvant, Le Seure, Villars les Bois à compter du 1er septembre 2013 et à la commune de Rouffiac à compter du 1er janvier 2014,
- Transfert de charges de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire »,
- Transfert de charges de la compétence

« Protection et valorisation des milieux aquatiques »,

- Transfert de charges lié au retour de compétences aux communes,
- Transfert de charges lié à l'intégration de Rouffiac dans la CDA de Saintes au 1er janvier 2014 (hors compétence Éducation)

M. DOURTHE, Maire, fait un résumé des éléments essentiels du rapport de la CLECT.

Afin de permettre au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2014 et 2015 conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, l'évaluation des charges transférées doit être déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-5 II alinéa 1,

VU l'arrêté préfectoral n°13-2164 du 27/08/2013 portant extension de la compétence éducation enfance jeunesse aux communes de Burie, Chaniers, Chérac, Corme-Royal, Dompierre sur Charente, Ecoyeux, La Clisse, Luchat, Montils, Migron, Pisany, Saint Bris des Bois, Saint Césaire, Saint Sauvant, Le Seure, Villars les Bois,

VU l'arrêté préfectoral n°13-2792 du 18/11/13 portant adhésion de la commune de Rouffiac à la Communauté d'Agglomération de Saintes à compter du 1er janvier 2014,

VU l'arrêté préfectoral n°13-3162 ter du 24/12/2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

VU le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la CLECT du 3 décembre 2014 annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport définitif de la CLECT relatif aux transferts de charges cités ci-dessus,

Il est proposé au Conseil municipal :

–d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 3 décembre 2014 portant évaluation des charges transférées,

–de charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions.

2- Élargissement du chemin rural de la Favaudière : acquisition de terrains.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élargissement du chemin de la Favaudière. De ce fait, il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n°251, 252, 253, 254 et 255 d'une contenance totale de 1 556 m². La propriétaire, Madame Paulette BOURAUD, propose la somme de 500 € TTC pour cette acquisition. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

3- Groupama : indemnisation.

Le Maire informe le Conseil municipal que la compagnie d'assurance Groupama a adressé un chèque d'un montant de 1 071,07 €. Cette somme correspond à l'indemnisation prévue suite à un litige opposant la Commune à un couple d'administrés. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Assainissement collectif : règlement d'une facture liée à des travaux réalisés chez des administrés.

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux se sont avérés indispensables sur la propriété de M. et Mme NAVARRO Philippe, suite à la mise en place de l'assainissement et qu'il était opportun que ce soit l'entreprise qui travaillait pour la Commune qui les réalise. Il propose au Conseil municipal que la facture de 714 € soit réglée par la Commune et que M. et Mme NAVARRO remboursent la Commune par la suite.

5- Transfert du droit de préemption à l'EPFR pour l'opération de centre bourg

Le Maire rappelle la convention signée avec l'EPFR à propos de l'opération de centre bourg et demande l'accord des élus du conseil municipal afin de transférer à l'EPFR le droit de préemption. Il informe le conseil que la CDA a également signé une convention cadre avec l'EPFR et que la convention signée entre la commune et l'EPFR devra être validée en conseil d'agglomération. Les élus prennent acte de cette information et décident d'accepter le transfert du droit de préemption à l'EPFR pour ce qui concerne l'opération de centre bourg

Etat civil

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

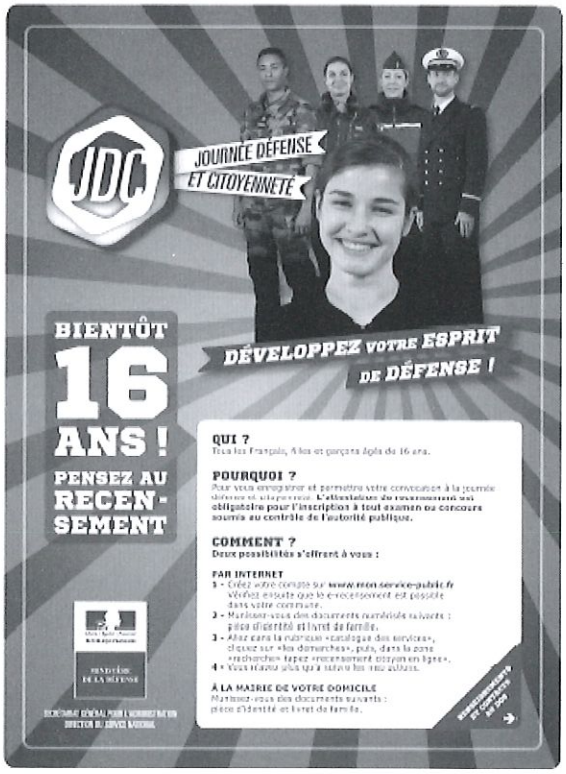
-Victor BEDNARD-VIÉ décédé le 25 septembre 2014 à BUSSAC SUR CHARENTE (17)

- Jacques EMERIT décédé le le 10 octobre 2014 à BRUGES (33)

- Philippe DOUSSET décédé le 8 janvier 2015 à SAINTES (17)

RECENSEMENT

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne les garçons et les filles dès l'âge de 16 ans et jusqu'à 3 mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.
L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'Etat.
La démarche en ligne n'est actuellement pas possible pour notre commune. Cependant, il est possible de compléter et d'imprimer le formulaire de demande de recensement citoyen obligatoire et de le déposer en personne à la mairie.
www.mon-servicepublic.fr/lerecensementcitoyen en ligne
Vers 17 ans, sa participation à la Journée Défense et Citoyenneté, permet au jeune de recevoir un certificat obligatoire à toute inscription et l'enregistrement systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans Pour plus de renseignements sur cette Journée : **www.defense.gouv.fr/jdc**



Infos locales…



Souvenirs d'école…



Le 12 juin 2015, nous célèbrerons les 50 ans du groupe scolaire !
Pour cette occasion, nous recherchons des photos, des anecdotes toutes générations confondues, afin de pouvoir retracer l'histoire et les histoires de l école, au travers des photos de classe, des fêtes d'école ou d'autres manifestations **ayant eu lieu entre 1965 et 2015.**
Si certains d'entre vous voulaient nous raconter par écrit quelques anecdotes, nous mentionner les noms des enseignant(e)s, etc, nous en serions ravis ; nous vous en remercions à l'avance.
Merci de bien vouloir adresser vos photos , anecdotes ou autres témoignages par courriel à la mairie ou déposez les au secrétariat de la mairie, ils seront scannés et vous seront redonnés.

A propos de la fête des voisins

La fête des voisins est une manifestation qui a trouvé sa vitesse de croisière à Bussac depuis quelques années. Les habitants de chaque village de la commune organisent cette manifestation à la date qui leur convient. C'est pourquoi la commune n'adhérera pas à l'association nationale en 2015 qui impose une date identique pour tous, en laissant ainsi toute latitude aux initiatives locales.
Nous vous remercions de prévenir le secrétariat de la mairie dès que votre village aura choisi une date ainsi qu'un lieu de rassemblement. La mairie centralisera les informations et assurera la logistique dont vous aurez besoin (tables, chaises…)
Il n'y a plus d'élu référent de la fête des voisins (cf compte rendu des conseils municipaux des 9 décembre 2014 et 6 janvier 2015).
Nous encourageons et remercions par avance tous les administrés qui prendront l'initiative de réunir leurs voisins



Recensement de la population

Rappel de notre dernier Flash Info :
La commune fait l'objet d'un recensement au début de l'année 2015.



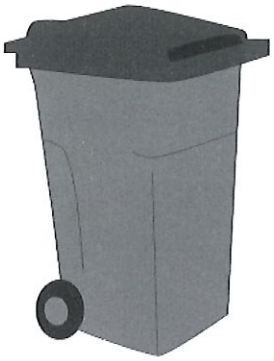
A partir du 15 janvier 2015, vous recevrez la visite de Madame Claudine PATROUILLAULT ou de Monsieur Roger FOUQUET qui se présenteront munis d'une carte officielle délivrée par le Maire pour vous remettre les questionnaires et vous aideront à les remplir si nécessaire.
Si vous deviez vous absenter entre le 15/01 et le 14/02, nous vous invitons à le faire savoir en mairie avant votre départ.



En effet, Le recensement de la population est obligatoire et essentiel pour la vie de la commune.

INFO CDA...

Ordures ménagères : bien comprendre ma facture

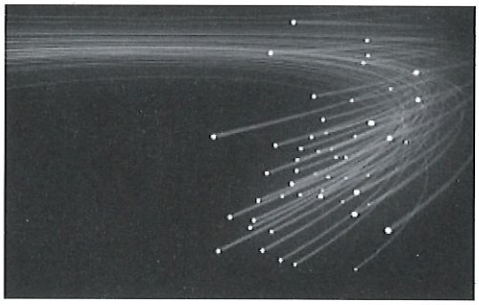


De nombreux Bussacais se sont inquiétés en recevant leur dernière facture trimestrielle.
Pour ceux d'entre eux qui n'ont pas dépassé le nombre des 18 levées incluses dans le forfait, une majoration apparaissait malgré tout.
Cette majoration est due à la configuration du logiciel qui établit les factures.
En effet, les 18 levées du forfait réparties sur 4 trimestres équivalent à 4,5 levées par trimestre.
Une part variable correspond aux levées supplémentaires par rapport aux 4,5 levées incluses dans la part fixe sur le trimestre.
Au 31 décembre 2014, si l'abonné n'a pas dépassé les 18 levées sur l'année, la part « consommation » acquittée sur un ou plusieurs trimestres sera déduite de la facture du premier trimestre 2015.



Pour tout renseignement complémentaire :
BUREAUX DU SERVICE ENVIRONNEMENT - ÉCOSITE
Impasse des Perches - ZI des Charriers - 17100 Saintes
TÉL : 05 46 98 07 19
Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le mardi et jeudi de 14h à 17h
info@agglo-saintes.fr

La fibre optique à Bussac en 2016



La fibre, c'est un fil de verre plus fin qu'un cheveu qui permet de transporter une grande quantité d'informations à la vitesse de la lumière
Le déploiement de la fibre optique sur notre département doit être finalisé d'ici 2030, tel est le projet du conseil général, pour un coût de 480 millions d'euros (dont 380 millions d'euros de finances publiques,laissant environ 100 millions à la charge de l'opérateur). En 2011, l'état avait demandé à Orange d'équiper les 19 communes de la CDC du Pays Santon. Le Directeur National d'Orange, chargé des relations avec les collectivités, l'a confirmé officiellement jeudi, lors d'une réunion dédiée à ce sujet auprès des élus de la CDA. Le seul bémol est que ce projet se fera tel qu'il a été programmé en 2011, les 36 communes de la CDA actuelle ne seront donc pas toutes concernées.
Les 4 premières communes à bénéficier de la fibre optique seront BUSSAC , Fontcouverte, St Georges des Coteaux , Ecurat, ainsi que quelques quartiers de Saintes. Les élus bussacais ne peuvent qu'être satisfaits de cette annonce (enfin !) qui va permettre aux professionnels de pouvoir développer leurs services et leurs échanges, aux services de l'état (école, mairie) d'améliorer leurs services, aux particuliers de surfer plus rapidement, et rendre ainsi la commune plus attractive pour l'installation de nouveaux ménages et entreprises.
Les études sont lancées, les 1ers travaux démarreront en fin d'année et les 1ères connexions bussacaises sont prévues pour l'été 2016. La fibre passera par les gaines existantes, (donc sans endommager la chaussée) et viendra chez 100% des habitants, comme le téléphone ou l'EDF.
La fibre sera au prix de l'ADSL avec une connexion 30 fois plus rapide !

La réforme territoriale en 2015

Les élections des conseillers départementaux : les 22 et 29 mars

Selon la Loi n°2013-403 du 17 mai 2013, Il est procédé au renouvellement complet de l'assemblée départementale, les élus le seront pour un mandat de six ans.

Candidatures : Les candidats se présentent en binôme :une femme et un homme, et font une déclaration commune de candidature ; chacun des deux a un(e) remplaçant de même sexe, qui ne peut pas remplacer le candidat de sexe opposé. S'ils se présentent en binôme, les candidats élus exercent leur mandat de façon indépendante l'un de l'autre.
Cantons : Les cantons ont été re-découpés de sorte que la représentation de la population soit à peu près identique soit environ 20000 habitants par canton.
La carte en page centrale montre le nouveau découpage de la Charente-Maritime en 27 cantons, soit 54 élus dans la nouvelle assemblée départementale qui sortira des urnes le 29 mars.
La commune de Bussac sur Charente intègre le nouveau canton de Chaniers qui regroupe les anciens cantons de Burie, St Hilaire de Villefranche, les communes rurales de l'ancien canton de Saintes Nord et une partie des communes rurales de l'ancien canton de Saintes Est.
Les compétences dont s'occupera le Département devraient rester assez proches de celles qu'il exerce actuellement ; la plus importante est l'action sociale en faveur de la famille, de l'enfance, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes que le département assume depuis la décentralisation de 1982.
Le Département s'occuperait aussi de l'aide aux communes en terme d'ingénierie territoriale et conserverait les collèges.
Certaines compétences pourraient être partagées entre les départements et les métropoles mais seule celle de Bordeaux est concernée près de chez nous.
Mode de scrutin : c'est un vote au scrutin binominal majoritaire à deux tours ; pour être élu dès le premier tour, le binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits....Si aucun binôme candidat ne l'obtient, il est procédé à un second tour où la majorité relative suffit ; pour prétendre au deuxième tour, le binôme doit avoir recueilli au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits dans le canton.

Les élections régionales auront lieu en décembre 2015

Candidatures : selon une liste à parité homme-femme élaborée au niveau de la région.
La carte en page centrale montre le territoire des 13 régions et en particulier de **la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.**
Les compétences de la région sont essentiellement l'activité économique, les transports notamment ferroviaires, les lycées.
Mode de scrutin : c'est un vote au scrutin proportionnel intégral de liste à parité, à deux tours, avec une prime majoritaire sans panachage ; la liste des candidats est régionale mais comprend des sections départementales afin que les électeurs identifient les candidats de leurs départements.....La durée du mandat est aussi de six ans.

Voir cartes détaillées en pages centrales

ÇA S'EST PASSÉ Á BUSSAC...

Une Bussacaise à l'honneur...



Voici la nouvelle présidente du foyer rural. Mais est-il utile de présenter Janine Castillon ? En tout cas, pas pour les anciens Bussacais !

En effet Janine a eu plusieurs casquettes dans la vie associative bussacaise. Adhérente de la 1ère heure à la création du foyer rural en 1981, elle fût la présidente du jumelage une dizaine d'années, puis vice-présidente du foyer rural et enfin présidente jusqu'en 2002, pour se consacrer à sa vie personnelle et à sa famille. Néanmoins elle est toujours restée membre de la section jumelage.

Cette fonction de présidente à reprendre, elle en a accepté la demande qui lui en était faite, mais à ses conditions : avec elle, pas de contact par mail ni par portable, car elle n'en a pas ! Ce sera « à l'ancienne » par téléphone ou par courrier ! Il lui faudra donc être bien secondée et elle me confie l'être avec Françoise Jeanneau (qui prend le relais pour l'ordinateur) comme secrétaire et Christian Menaud comme trésorier, ainsi que tous les membres du conseil d'administration cités dans sa 1ère lettre de présidente (cf page 36). Son expérience et sa disponibilité feront le reste. Avec 266 adhérents actuellement, elle espère bien encore en compter de nouveaux avec la remise en route de la section tennis et la création d'une nouvelle section « mini brico-récup» annoncée également sur « le mot de la présidente » de ce journal.

Mais Janine a d'autres vies bussacaises que celle associative : elle a été institutrice (comme on disait à l'époque) de 23 ans à 53 ans, logeant pendant 10 ans dans le logement communal (partie de l'actuelle mairie). Toute une époque qu'elle a bien vécue entourée de Janine Coste et Jean Guiter , ses 2 autres collègues(avec lesquels elle avait monté une liste municipale. Ils avaient perdu contre le maire de l'époque M.Favaud) et dont beaucoup de Bussacais se souviennent encore. Elle me promet lors de cet entretien, de relater quelques anecdotes pour le cinquantenaire de notre école. Elle a vu passer dans ses classes (CE1 CE2 CM1) 2 générations complètes ! Elle me rappelle qu'à l'époque, la classe des petits se faisait dans les locaux de l'actuelle mairie avec la cantine où sont les ateliers municipaux, la classe des grands se faisait dans les locaux de l'ancienne mairie près de l'église, et elle, officiait dans la classe des moyens, dans un préfabriqué au milieu de la cour où l'hiver la température pouvait varier de -5° le matin avec l'encre qui gelait à 27 ° l'après-midi quand le soleil cognait sur les baies vitrées ! Jeune retraitée de 53 ans (grâce à ses 4 enfants), cela fait maintenant 21 ans qu'elle a quitté son rôle d'institutrice pour endosser à temps complet son rôle de femme, de maman avec ses 4 filles et de mamie en gardant ses 4 petits enfants pendant les vacances scolaires, et souvent les 4 à la fois ! Mais ce n'est pas cela qui allait l'affoler après en avoir eu jusqu'à 37 dans une classe pendant toute une année !!

Son autre vie bussacaise a été bien sûr sa vie personnelle puisqu'elle est restée habiter notre commune et y vit toujours, route de Beauchail, avec Joseph, bien connu également des Bussacais.

Depuis sa retraite, elle s'est donc occupée de ses petits enfants, mais devenus grands, elle aime maintenant lire, faire des mots croisés, regarder la TV dont elle est fan jusqu'à la regarder très tard le soir (et parfois la nuit) car les meilleures émissions sont en 2ème , voire 3ème partie de soirée me dit-elle.

Un autre de ses plaisirs est de voyager, que ce soit en train, en avion, en bateau ou même en bus qu'elle affectionne particulièrement ! A part la Thailande, c'est aux portes de l'Europe qu'elle se rend environ 2 fois dans l'année, avec des voyages organisés par un groupe d'une dizaine d'amis dont ne fait pas partie son mari Jojo qui lui, n'aime pas voyager et préfère se contenter des cartes postales, photos et récits que Janine ne manque pas de lui faire quand elle revient !

Faute de volontaires et à la demande des autres membres, elle a accepté de faire une place dans son emploi du temps pour se consacrer à la vie associative de la commune. A 74 ans, elle reprend les rênes en attendant qu'un(e) plus jeune prenne la relève quand sa santé ne lui permettra plus d'assurer le poste ! Mais pour l'instant elle est en pleine forme et son expérience, son calme et la faculté de relativiser les problèmes pour les résoudre, lui permettront d'assurer la fonction sans inquiétude. Au nom du conseil municipal , nous la remercions, ainsi que son équipe, du temps consacré à la vie communale.

Jeux inter-village

Les jeux intervillages se sont déroulés l'été dernier à Courcoury. L'équipe bussacaise emmenée par Jean Pascal Poitier s'est encore une fois montrée très performante.
Enthousiastes, motivés, les compétiteurs de tous âges, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, ont brillé dans toutes les épreuves et ont fini deuxièmes de ce challenge.
Les juges arbitres bussacais se sont montrés impartiaux et ont permis le bon déroulement de la journée. En 2015, les retrouvailles sont prévues le 4 juillet à Chaniers en présence d'une ou plusieurs nouvelles équipes pour une belle « empoignade ». Félicitations à toutes et tous.
Les places vont devenir chères pour intégrer cette belle équipe ….



L'équipe bussacaise en pleine forme !

Soirée de remise du trophée





Les filles du conseil avaient confectionné les amuses gueules …



Remise de la coupe ←



Des tee-shirts aux couleurs bussacaises →

Cérémonie des vœux

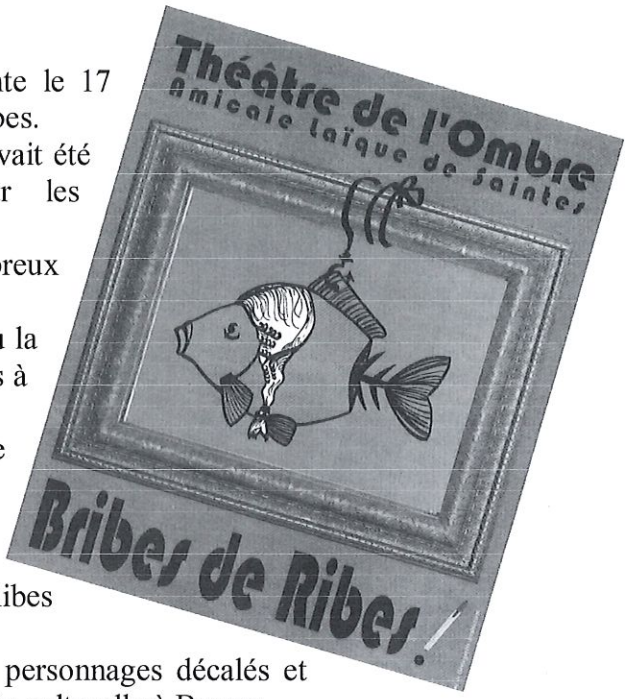


Le 12 janvier à 18 h en mairie, le Maire et les élus du conseil municipal ont présenté leurs vœux. Aux côtés des personnels de la commune, il y avait aussi ceux de la CDA : les ATSEM qui sont dans les classes de l'école maternelle, Angélique et les agents de l'accueil péri-scolaire, la responsable de la cuisine Mme Fouquet.
Les enseignants de l'école, en la personne de Monsieur le Directeur et d'une de ses collègues, s'étaient joints à nous.
Enfin, tous les bénévoles qui participent à la vie de la commune étaient conviés : du CCAS, de la bibliothèque, du foyer rural, tous et toutes étaient là ainsi que les deux agents recenseurs qui visitent les Bussacais en ce moment.
Ce moment convivial, en présence de Catherine Queré, a été l'occasion de remercier l'ensemble des personnels pour la qualité de leur engagement au service des administrés, ainsi que les bénévoles qui contribuent à la qualité de la vie communale.
Le Maire a rappelé les chantiers en cours et il a évoqué les projets d'aménagement autour de l'église, sur la D114, et dans la zone située derrière la mairie.
Il a aussi parlé du lotissement de la croix où onze familles devraient venir vivre à l'été selon le calendrier prévu qui semble respecté.

Il a bien sûr souhaité à chacune et chacun des présents une excellente année en évoquant avant tout la santé, bien si précieux .
La soirée s'est terminée autour de la galette et avec le verre de l'amitié.



Théâtre à Bussac sur Charente



Le théâtre de l'Ombre était à Bussac sur Charente le 17 janvier dernier pour présenter sa pièce Bribes de Ribes.
Précédemment jouée à Saintes en novembre, elle avait été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les nombreux spectateurs.
Le bouche à oreille a fonctionné à plein, de nombreux Saintais avait fait le déplacement.
Quelques éclaireurs bussacais, avaient également vu la pièce lors de sa sortie et ont encouragé les Bussacais à venir assister à cette représentation.
Plus de 150 personnes ont suivi avec beaucoup de bonheur les péripéties de personnages confrontés à des situations ubuesques.
Il faut dire que la qualité de la mise en scène et des comédiens rendent les textes de Jean-Michel Ribes totalement hilarants.
Cette exploration du monde de l'absurde par des personnages décalés et touchants restera un moment fort de ce début d'année culturelle à Bussac…
Les comédiens ont apprécié l'accueil réservé par la Municipalité et le public. Ils ont également mis en avant la qualité des installations communales.
De quoi imaginer de nouvelles expériences théâtrales avec d'autres compagnies…

L'école de musique de l'A. D. M. S.





L'A. D. M. S. (**A**ssociation pour le **D**éveloppement **M**usical en **S**aintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche.** Son rayon d'action se trouve sur les cantons de Saint Hilaire de Villefranche, de St Savinien (Taillebourg et Annepont seulement**),** de Burie et puis quelques communes comme Port d'Envaux, Ecurat, Plassay, Saint Vaize, Bussac sur Charente, Le Douhet, Fontcouverte, Vénérand et Asnières la Giraud.

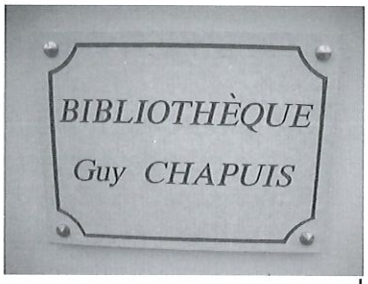


Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par **Manuel AUDIGE** , s'occupe de 240 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie. La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration présidé par **Philippe DEPLANNE.**
La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A. D. M. S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles, chorale ...) Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez



Manuel AUDIGE, le directeur, au 06 77 93 04 09 ou 05 46 97 33 96.

Des Nouvelles de la Bibliothèque...



Bibliothèque Municipale
Téléphone : 05 46 97 18 14
Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)
Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h
Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h30 à 16h30
Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes



Toute l'équipe de la bibliothèque présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents et à tous ceux qui viendront les rejoindre et bien sûr à tous ceux qui liront cet article !

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bénévoles de la bibliothèque ont imaginé une décoration fabriquée seulement à partir de matériel de récupération. Elles ont d'ailleurs mis à contribution leurs adhérentes en leur réclamant de vieux calendriers. Merci à toutes !





Pour parfaire cette décoration, elles ont organisé un concours de dessins de Noël pour les enfants des écoles et de la commune. Un grand nombre a participé et chacun à sa façon a mis tout son cœur et son imagination dans la confection de son dessin. Chaque participant a évoqué sa vision de Noël.





Du classique Père Noël sur son traîneau, au Père Noël en caleçon et lunettes noires, il y en avait pour tous les goûts. Il faut bien le dire, le jury a eu du mal à faire son choix. Ils étaient tous réussis !

La remise des récompenses s'est déroulée dans une joyeuse ambiance, tout le monde est reparti avec son cadeau. Nous en profitons pour remercier les personnes qui par leurs dons nous ont permis de récompenser tous les participants. Cette expérience ayant été réussie, nous essaierons de la renouveler dans l'année.

Vie paroissiale

Le Journal Paroissial « Passerelles »

Ce journal, gratuit distribué dans chaque boite à lettre, a pour but de créer le lien entre la paroisse et les habitants de chaque commune du secteur pastoral. En plus de ses rubriques régulières, témoignages et jeux, vous y trouverez toutes les informations pratiques relatives aux horaires et lieux de messes dominicales, permanences des prêtres, catéchisme, Aumônerie Catholique scolaire, baptême, mariages, funérailles ainsi que les coordonnées des personnes à contacter. Si vous vous sentez concernés par cette publication, vous pouvez la soutenir afin d'y assurer la pérennité. Merci d'avance.



Crèche réalisée par J. Pouponnot

Le Service Evangélique des Malades SEM

Le Père Bertrand Monnard, responsable de notre secteur, rencontre toute personne intéressée par ce service. Pour l'année 2015, il a réservé à cet effet les dates suivantes : 30 janvier, 20 février, 27 mars, 24 avril, 22 mai et 19 juin. Il est recommandé de contacter le presbytère (05.46.92.07.21) quelques jours avant la date choisie pour préciser la nature de chaque attente/sacrement de réconciliation, communion, visite ou autre… (Relais sur la commune J.Cazaunau 06.33.12.06.00).

La messe de la santé aura lieu le dimanche 8 février 2015 à l'Abbaye aux Dames (10h30).
Le sacrement des malades est fixé au 19 avril 2015. Il réunira cette année les secteurs rive droite et rive gauche à l'Abbaye. Une rencontre de préparation est prévue le 25 mars 2015 à 14h30 au presbytère St Pallais avec les personnes qui demandent ce sacrement.

L'Aumônerie de l'hôpital de Saintes

Céline Le Guilloux, aumônier de cet hôpital, propose une présence d'Eglise auprès des malades qui en font la demande mais aussi de leur famille. Elle est accompagnée dans sa mission par un prêtre, le Père Marcel Hitayezu qui peut donner, après préparation, le sacrement des malades, de la réconciliation à ceux qui le désirent.
En cas d'hospitalisation : Aumônerie de l'hôpital (05.46.95.14.35).

Les Tables ouvertes paroissiales « TOP » ou café dessert

Ce sont des lieux d'accueil et de fraternité qui se déroulent à Saintes, salle de la Récluse.
En voici les dates : TOP à 12h : 14 février 2015, 11 avril 2015, 06 juin 2015
Café dessert 14h : 17 janvier 2015, 07 mars 2015, 16 mai 2015
Prière de prévenir le presbytère pour inscription le mardi précédant la date retenue ou la responsable Aniko De Paczola (05.16.22.15.06).

Rassemblement diocésain du 24 mai 2015 : Dimanche de pentecôte

Le diocèse, rassemblé à l'Abbaye de Sablonceaux, célèbrera la parole de Dieu et saluera Bernard Housset, évêque de La Rochelle et Saintes, qui se retirera à cette date pour une retraite bien méritée.

Bonne Année 2015 à tous,
de la part du Père Monnard et des membres du secteur Pastoral.
Josette Cazaunau

La carte des nouveaux cantons



La carte des nouvelles régions



C C A S ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :
Mairie de Bussac : 2 ème mardi du mois le matin
Mairie de Fontcouverte : 2ème mardi du mois l'après-midi
Mairie de St Vaize : 4ème mardi du mois le matin
Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3ème mardi du mois le matin

Colis de fin d'année



Comme tous les ans, la semaine qui précède noël, les conseillers municipaux et les membres du CCAS, rendent visite aux administrés de plus de 75 ans qui ne sont pas venus au repas du 11 novembre. Nous allons donc prendre de leurs nouvelles, avec un petit colis gourmand, et vérifier que tout va bien. Nous en profitons cette année pour recenser les dates de mariage des couples afin de pouvoir fêter leurs noces d'or ou de diamant !
Il nous avait été signalé qu'une administrée ne recevait pas le colis, mais après vérification, nous avons constaté que cette administrée ne figurait pas sur la liste électorale, et c'est bien entendu d'après cette liste que nous établissons les tournées. Si d'autres personnes sont dans ce cas, qu'elles veuillent bien se signaler en mairie.

Aide aux devoirs



Chaque mardi et jeudi soir, de 17h45 19h15 Mandy Nicaud, élève en terminale, assure l'aide aux devoirs réservée aux collégiens bussacais au 1er étage de la salle municipale. A l'arrivée du bus, après l'école, 5 collégiens noircissent leurs cahiers en sollicitant l'aide de Mandy lorsqu'ils « butent » sur une question ou un problème. Ainsi, pendant 1h30, chacun travaille dans une ambiance décontractée et où règne la bonne humeur, car là, le prof est quand même différent !

Repas des Aînés du 11 Novembre

Une bonne journée commencée pour certains dès le matin, avec la cérémonie officielle de commémoration au monuments aux morts, et poursuivie pour beaucoup d'autres à partir de midi, autour d'une fontaine de punch préparé par Sébastien Paillé, qui nous a ensuite régalé d'un bon repas. Après un peu de karaoké pour quelques unes qui avaient envie de pousser la chansonnette, quelques airs entraînants ont permis à d'autres d'aider à la digestion !
Le CCAS regrette d'avoir dû régler le repas de 2 personnes inscrites qui ne sont pas venues sans prendre la peine de décommander. Nous attirons l'attention de tous sur ce sujet, car avoir un empêchement est possible, mais nous vous remercions alors de prévenir la mairie.

11 novembre 2014
La journée en images



1 Le cortège se rend au cimetière



2 L'ADMS accompagne fidèlement les cérémonies bussacaises



3 L'appel aux morts ←

4 La lecture du message du ministre →

5 L'accueil par les élus et les bénévoles du CCAS ↙











6 Les doyens, Mme Misbert et M.Rault

7 Karaoké

8 :Repas dansant



Noces d'Or aux Motillons



Comme à chaque visite d'anniversaire de mariage, c'est avec du Champagne et des Fleurs que nous sommes allées féliciter ce nouveau couple en or bussacais.

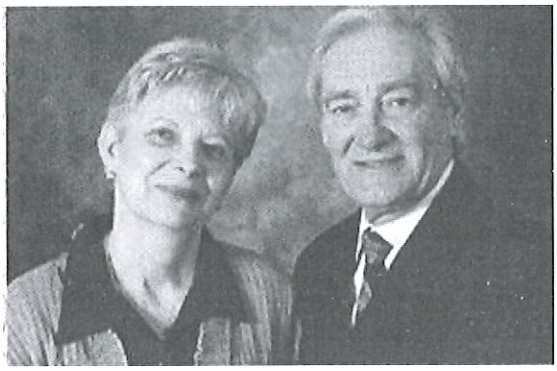
Henri et Louisette Daniau , 80 et 83 ans, se sont unis le 5 septembre 1964.

Leur rencontre s'est faite en 2 temps, ainsi va la vie et ses hasards…
La 1ère fois, c'était à Niort, ils avaient 17 et 19 ans et Henri nous a dit avoir été ébloui par Louisette! Ils se sont « fréquentés » quelques mois puis chacun a mené sa vie de son côté…Louisette s'est mariée et a suivi son mari dans le Sud où elle a eu 2 enfants (un garçon et une fille) puis est revenue à Niort avec ses enfants, suite à son divorce.
Henri lui, parti d'abord au régiment, a ensuite mené une vie de célibataire et de voyages…il l'attendait nous a-t-il dit…et c'était vrai puisqu'ils se sont retrouvés .à Niort, 11 ans après leur 1ère rencontre. Ils se sont mariés et ont eu ensemble également un garçon et une fille. Ils ont donc élevé 4 enfants qui leur ont donné 8 petits enfants, 4 filles et 4 garçons. Toujours une égalité parfaite ! Leurs enfants sont aujourd'hui un peu éparpillés de Nantes à Manton en passant par Toulouse, mais une de leur fille est restée à Saintes.

Ils sont arrivés à Bussac en 1977, après qu'Henri, alors en poste à Bordeaux, ait été muté aux ateliers SNCF de Saintes. Ils ont construit leur maison aux Motillons « où il y avait moins de monde à l'époque » m'ont-ils précisé !…
Henri a pris sa retraite en 1986 et ils cultivent leur jardin sur une parcelle où ils mettent « un peu de tout » Ils nous ont raconté leurs vacances passées pendant 35 ans en camping dans l'île de Ré avec des amis, les mois de juillet à garder leurs petits enfants, les voyages dans les pays frontaliers mais aussi une fois plus loin, en Martinique.
Un jour, l'envie de voir les Champs Elysées illuminés les a pris, et ils ont sauté dans un train le matin, ont marché dans Paris et le soir même, étaient à minuit de retour à Bussac.
Pour célébrer leurs Noces d'Or, ils ont organisé un repas dans leur endroit préféré, l'île de Ré bien sûr , avec enfants et petits enfants.

Les journées s'écoulent doucement et sereinement, au gré de parties de manille dominicales avec des amis, de matinées aux marchés de Saintes, de polars pour Henri et de nouvelles recettes à découvrir pour Louisette. Sans oublier chaque soir, l'incontournable jeu de TV « Les chiffres et les lettres ». Tout ce qu'ils souhaitent, c'est de continuer ainsi et surtout, pouvoir rester chez eux dans les années qui viennent. Nous leur souhaitons de tout cœur et espérons les apercevoir encore longtemps faire leur petite marche sur les chemins bussacais.

Noces d'Or au Jarry





Vivant à Bussac depuis 14 ans, Francis et Marie-Claude Dugarcein, plus souvent appelés Franck et Claudie, sont mariés depuis le 24 octobre 1964. Cinquante années de vie commune ensoleillée par l'arrivée de 3 enfants qui leur ont donné 5 petits enfants ayant aujourd'hui entre 14 et 26 ans

Franck, après avoir été militaire à la base aérienne de Paban, a été commercial dans plusieurs secteurs d'activité, puis artisan et enfin retraité depuis 2006. Claudie a également travaillé avant et après avoir élevé ses 3 enfants.

Lorsqu'ils se sont connus, en 1962, Franck était militaire et guitariste dans un groupe de rock « Les templiers ». D'ailleurs, il a été rebaptisé « Franck » à cette époque pour faire « plus américain », comme tout rockeur de l'époque qui se respectait ! La sœur de Claudie était la petite amie du batteur et l'avait emmenée aux répétitions. C'est là qu'elle tomba sous le charme de Franck, devenant sa groupie et le suivant dans les salles de cinéma où son groupe se produisait lors des entractes.

Ils se sont fiancés sans attendre, ils avaient 18 et 20 ans et se sont mariés 2 ans plus tard.

Leur fille est née en 1966 et habite aujourd'hui à Saintes ; en 1969 ils eurent un fils, aujourd'hui domicilié à Perpignan, et en 1970 un autre garçon, installé actuellement en Bretagne.Ils ont le bonheur de profiter de 3 de leurs petits enfants qui vivent à Saintes ou alentours.

Ce couple a eu l'habitude du changement et a toujours su s'adapter aux aléas de la vie. Cela a commencé le lundi qui suivit leur mariage où, suite à une mutation de l'armée ils partirent à Lyon pour 1 an, puis à Paris pour les mêmes raisons, mais là pendant 8 ans.

Franck était photographe pour l'armée et réalisait des photos aériennes. « Je me souviens également avoir fait un reportage photos sur mai 68 allant immortaliser les évènements dans les rues de Paris » nous a-t-il raconté. Etant devenu assureur après l'armée, Franck réussit à se faire muter sur Saintes, pour un retour aux sources , c'était en septembre 2000. Ils étaient devenus de vrais citadins, et n'étaient pas enclins à habiter à la campagne, mais ils ont craqué pour la maison bussacaise qu'ils habitent aujourd'hui.

Avant de prendre sa retraite en 2003, Claudie a travaillé dans une entreprise saintaise pendant 13 ans, puis a gardé son petit fils, repris divers petits boulots avant de s'investir comme assistante maternelle pour enfants handicapés. Elle m'a montré avec plaisir la photo d'une jeune fille qu'elle a gardée à l'époque et avec laquelle elle a conservé des liens et entretient des contacts réguliers. Aujourd'hui elle s'occupe beaucoup de sa maman et aime dévorer des livres pour se détendre.

A la retraite, Franck s'est essayé à la pétanque et aux jeux de cartes du foyer rural avec même quelques concours de belote, mais sans grande conviction, car il préfère de loin bricoler en se rendant utile pour les amis ou la famille, en posant carrelage, cuisine ou salle de bains et autres travaux manuels. Ce bricoleur s'affaire aussi bien dans la mécanique que derrière un ordinateur auquel, autodidacte, il se consacre également quotidiennement.

On a du mal à croire en les regardant, tous les deux très élégants, qu'ils sont arrivés dans leur 7éme décennie, et eux aussi ont, je crois, du mal à le réaliser…Ils organiseront une petite fête aux beaux jours dans leur jardin pour trinquer à ces cinquante années passées ensemble, et nous leur souhaitons d'en profiter pleinement.

Nous les remercions pour le moment très agréable passé avec eux.

LE POINT SUR LES TRAVAUX ...

Entretien de la voirie



Le chemin du cimetière a été entièrement refait suite aux travaux d'assainissement collectif.
Il était nécessaire de reprendre la structure de ce chemin qui était dégradée depuis de nombreuses années et que les travaux récents ont fini d'abîmer.
La Municipalité a profité des réfections prévues suite aux travaux pour demander un reprofilage et un gravillonnage complet. C'est ce qui a été fait.
Les conditions météo n'ont pas permis que le chantier se fasse en une seule fois. Il a fallu attendre quelques semaines pour voir la deuxième partie se réaliser.



Les autres voies touchées par les travaux d'assainissement ont été remises en état.

Eaux pluviales



Les employés communaux ont mis a profit la présence du chantier d'enfouissement des réseaux dans le secteur de Jarry pour refaire le busage situé sous le chemin de la Rétorie à l'angle de la RD 234.
En effet, les problèmes d'écoulement d'eau dans ce secteur sont importants.
Suite à l'enlèvement des poteaux, des bordures seront posées à l'entrée du chemin de la Rétorie.

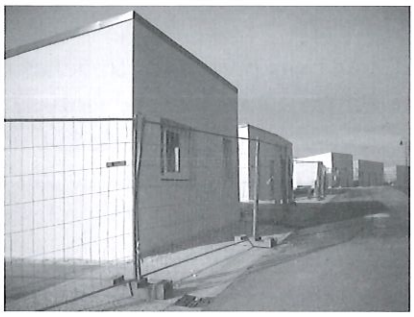


Enfouissement des réseaux

La première phase des travaux dans le secteur de Jarry et de la Rétorie, L'entreprise Effage met en place l'ensemble des lignes souterraines. Malgré les conditions météo, le chantier s'est bien déroulé et les délais ont été respectés.
Les deux postes transformateurs ont été installés en bordure le RD 234.
Au printemps, la dépose de tous les supports sera effectuée.
Le paysage de ce secteur ainsi que la sécurité de la distribution vont s'en trouver nettement améliorés.



Lotissement de la Croix



Les 11 logements commandés par la SEMIS sont actuellement en phase de finition. Les ouvertures et les enduits sont réalisés.
La fin de ce chantier est prévu pour le printemps, sensiblement en même temps que la mise en service de la station d'épuration.

Place de l'église



Les premières esquisses réalisées par le Syndicat de la voirie pour l'aménagement du secteur de l'église ont été remises à la Municipalité.
Les objectifs recherchés sont de créer quelques places de parking tout en remettant en état une voirie dégradée.
Il est nécessaire également de prévoir un espace suffisant pour permettre aux véhicules de collecte des ordures ménagères d'effectuer une manœuvre de retournement.Le secteur des logements du presbytère sera également revu.
La commission voirie a étudié ces esquisses et émis son avis sur les différents problèmes soulevés.
Une présentation a également été effectuée aux riverains de ce secteur.
A l'appui des remarques recueillies, le Syndicat de la voirie va établir de nouveaux plans.
Les travaux devraient se réaliser dans le courant de l'année.

Secteur du Pontreau

Lors des travaux réalisés dans le secteur du Pontreau, la Municipalité avait évoqué auprès des responsables de la SNCF les problèmes de sécurité liés à la présence de la voie ferrée à proximité de l'arrêt de bus. En effet, le grillage qui protégeait l'accès aux voies avait disparu.
Une nouvelle clôture rigide a été installée tout le long du terrain communal interdisant complètement l'accès aux voies.
Il serait souhaitable que les autres secteurs de la commune ouverts au public et bordés par la voie ferrée soient traités de la même manière.
C'est la demande qui a été faite auprès des responsables de la SNCF.



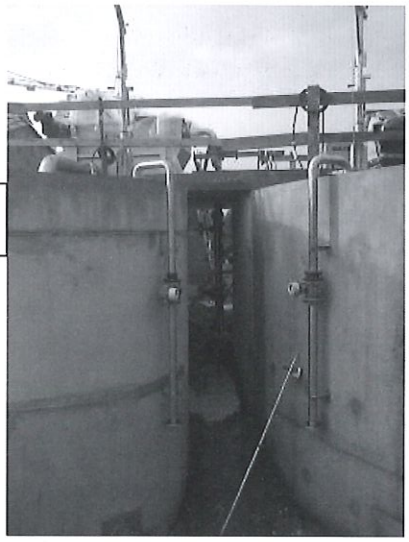
Grand village



Des travaux de nettoyage des espaces communaux et un aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules de collecte des ordures ménagères ont été réalisés à l'automne au Grand village.

Travaux d'assainissement collectif

Les trois premières tranches des travaux sont opérationnelles.
La troisième tranche (lotissement des Grands Champs) s'est terminée par la pose du poste de relèvement impasse de la Cuelle et par la réfection de la voirie.
Les travaux de construction de la station d'épuration, quant à eux, se poursuivent. La météo de début janvier a obligé les entreprises à les interrompre quelques jours.
A ce jour, la livraison est prévue pour la fin du mois de mars.
La mise en service de la station conditionnera la possibilité des habitants situés dans le périmètre des trois premières tranches de se raccorder au réseau.
La régie des eaux (RESE) adressera à chacun d'eux un courrier avec les informations utiles à ce sujet.
Dès maintenant, la préparation des travaux de la quatrième tranche (Beauchail-Les Motillons-RD 114) a commencé. Les habitants de ce secteur ont reçu les documents techniques de la RESE.
En cas de difficultés pour les compléter, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'agence de Saint Julien de l'Escap qui dépêchera sur place son technicien.
L'accueil et l'écoute des salariés de cette agence sont à souligner.
Il ne faut pas hésiter non plus à venir à prendre rendez-vous en mairie avec Jean-Luc Marchais, l'adjoint en charge de ce dossier.
En photo, voici les différents chantiers réalisés ces derniers mois…



Suite de la construction de la station d'épuration





Mise en place des canalisations
lotissement des Grands Champs



Mise en place et raccordement du poste de refoulement
Impasse de la Cuelle

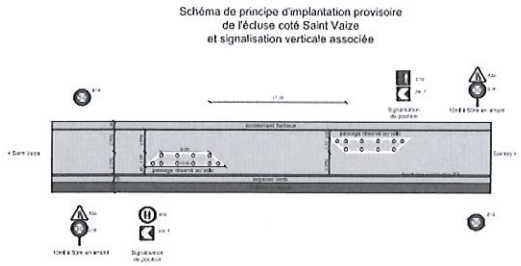
Fresque du fronton

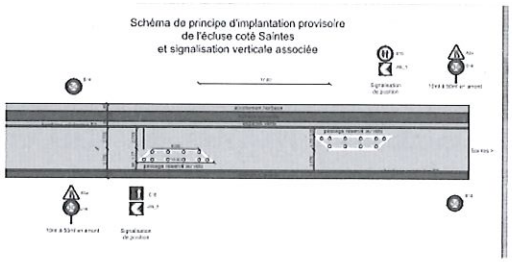


La Communauté d'Agglomération de Saintes (**Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance- CISPD)** s'est associée aux services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Saintes pour mettre en place une activité de réparation originale. La mesure de réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale. Dans le cadre de cette mesure, il lui est proposé de s'engager dans une démarche « restaurative » en réalisant une activité ou une action au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. Les objectifs sont de faire réfléchir le mineur et de l'aider à comprendre la portée de son acte pour qu'il ne récidive pas. C'est pour lui l'occasion de se réinscrire positivement dans le corps social en mobilisant ses potentialités.
Les éducateurs auxquels les mesures ont été confiées ont travaillé dans un premier temps sur l'acte commis, la responsabilité des auteurs, les conséquences pour les victimes.
Cinq adolescents ont participé au projet. Ils ont alterné les séances de nettoyage de site et les séances créatives animées par Mickaël Delmas, artiste pédagogue.
La mesure de réparation est la mesure éducative à la suite de laquelle le taux de **récidive** est le plus bas. Les responsables de la PJJ nous ont confirmé que les cinq jeunes concernés par cette mesure dans le cadre du travail sur le fronton de Bussac sont repartis d'un bon pied.

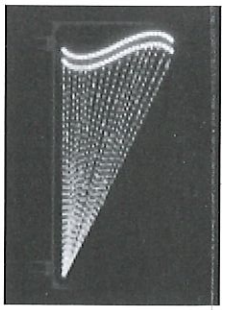
Aménagements de sécurité sur la RD 114

Comme cela a été annoncé dans le dernier Flash Info, un aménagement de sécurité va être mis en place dans la traversée de la commune sous la forme d'écluses.Ce système de rétrécissement de la chaussée ne permet pas le passage simultané de deux véhicules.
Le véhicule sortant de l'agglomération est prioritaire sur celui qui entre.
Ces installations provisoires permettront d'analyser les comportements et de définir un schéma définitif de mise en place.





Illuminations de Noël



Depuis plusieurs année, la Municipalité a engagé un programme de développement des illuminations de Noël.De nouvelles prises sont installées chaque année sur les candélabres récents, mis en place lors des enfouissement de réseaux, sur la RD 114 mais également progressivement dans les hameaux. Le budget consacré à ces équipements est d'environ 1000 euros par an. Le coût d'installation par le Syndicat départemental d'électrification d'une nouvelle prise est d'environ 150 euros, dont la moitié est supportée par la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme :

Un projet de territoire pour Bussac-sur-Charente, en cours d'élaboration.

La révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté durant le mois de juin 2014. La première phase a consisté à réaliser un diagnostic du territoire qui arrive actuellement à son terme.

Le diagnostic du territoire communal est un élément essentiel car il va servir de fondement aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) grâce auquel toutes les autres pièces du PLU vont s'articuler.

Il est établi selon une double approche :

- « factuelle » : la situation actuelle du territoire communal et supra communale
- « prospective » : sa situation future afin d'apprécier les enjeux et les besoins à venir.

La liste des thèmes qui doivent faire l'objet de ce diagnostic est vaste. Le code de l'urbanisme fait état des prévisions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements, de services, d'agriculture, de commerce, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, d'énergies renouvelables, de gestion des risques et des pollutions, ...
Le diagnostic porte donc sur l'ensemble de ces éléments. Tous sont étudiés au sens large. Ainsi, l'état initial de l'environnement est examiné dans toutes les composantes : faune, flore, paysages, eau, sol, air, climat, patrimoine culturel, santé....
Le diagnostic peut être complété par d'autres éléments comme les besoins en matière d'équipements sportifs ou de loisirs.

Le diagnostic est établi à partir de données préexistantes, en s'appuyant notamment sur le « porter à connaissance » de l'Etat ou les rapports de présentation des documents supérieurs comme le SCoT du Pays de Saintonge Romane, le Plan Local de l'Habitat ou encore la Charte Agricole de Poitou-Charentes.
Il a fait l'objet de plusieurs réunions de travail avec les élus en présence de la CDA de Saintes et de la Chambre d'Agriculture.
Il a été présenté aux services de l'Etat le jeudi 22 janvier.
Cette première phase étant réalisée, le choix des enjeux et des objectifs communaux par les élus va permettre d'amorcer la mise en perspective du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD, prochaine étape du PLU.

Le Comité Citoyen du Plan Local d'Urbanisme prend forme.

Le comité citoyen s'est constitué le 06 novembre 2014. Il se compose de 21 habitants et habitantes de la commune, un représentant de la Mairie et un représentant des bureaux d'études (voir liste ci-dessous). Les premiers ateliers ont permis de préciser l'intérêt de la révision du PLU de Bussac-sur-Charente, d'expliquer les documents qui constituent le PLU, de présenter les travaux réalisés et de travailler ensemble sur les enjeux prioritaires pour la commune. Les prochaines réunions aborderont : la réalisation des orientations d'aménagement et de programmation, les notions de densité en centre-bourg, la préservation des espaces naturels et des corridors écologiques, (entre autres...)

Merci aux Bussacais volontaires qui composent ce comité citoyen, et dont vous trouverez le trombinoscope ci-après.

Le Comité citoyen de Bussac-sur-Charente

MAIRIE
DE
BUSSAC-SUR-CHARENTE



Marie-Claire
BRILAC-HAZART



Laetitia
BRUNETEAU



Catherine
DELSAUX



Emile
DERENTY



Monique
FILLON

Serge
GAUDIN



Bernard
GERBIER



Françoise
JEANNEAU



Christelle
LANGLOIS



Jean-Gilles
LOIZEAU-LACROZE

Daniel
MARIO



Claude
MONGNE



Philippe
NAVARRO



Anne
NAVARRO



Gérard
PASTUREL

Marcel
PELTIER



Alban
POLETTO



Laurent
RAVET



Florence
RIOT



Serge
SIMONET



Daniel
VINCENDEAU



Roger DAUNAS
représentant de la commune

Nouvelles de l'école...

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize
Conseil d'école du 1er trimestre - Mardi 4 novembre 2014

En préambule, un rappel est fait sur le rôle des représentants de parents d'élèves et sur la composition, les modalités de fonctionnement et les missions du conseil d'école qui sont définies réglementairement de manière très précise.

1-Présentation de l'équipe enseignante et du périscolaire

St Vaize :

- Enseignants : Blandine MOUNIER (CP / direction) – Nathalie FERRER (CE1) et Marielle PACAUD (25%)
- Accueil périscolaire : Bleuette ROBIN

Bussac :

- Enseignants : Jean-Michel CHARRIER (Direction /CM2) – Virginie GENEAU (CM1) –Sandrine NOSENZO (CE2) – Julie REIGNÉ (PS/MS) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) - Audrey PICARD (complément de service de Madame GENEAU) – Mme FAULQUES (enseignante décharge de direction)
- Accueil périscolaire : Angélique EMMENECKER

Rased : Psychologue scolaire – Isabelle AVRIL (maître E spécialisé dans les difficultés d'apprentissage) – Olivier BONCOURT (maître G spécialisé dans les difficultés de comportement)

2-Effectifs et organisation de l'école

St Vaize : Effectifs : 26 CP ; 23 CE1 Total : 49 élèves. Prévision pour 2015 : 18 CP / 26 CE1

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
Accueil		De 8h50 à 9h et de 13h20 à 13h30			De 8h40 à 8h50
Classe		De 9h à 12h et de 13h30 à 15h45			De 8h50 à 11h50

Bussac : Effectifs : 25 PS ; 25 MS ; 17 GS (répartis en 2 classes : PS/MS à 30 élèves et MS/GS à 27 élèves) ; 23 CE2 ; 23 CM1 ; 27 CM2 ; Prévision pour 2015 : 12 PS entreraient à l'école de Bussac.

Horaires	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
Accueil maternelle		De 8h45 à 8h55 et de 13h05 à 13h15			
Classe		De 8h55 à 11h45 et de 13h15 à 15h45			De 8h55 à 11h35
Accueil élémentaire		De 8h45 à 8h55 et de 13h35 à 13h45			
Classe		De 8h55 à 12h15 et de 13h45 à 15h45			De 8h55 à 11h35

Décloisonnement au cycle 3 (CE2/CM1/CM2) : Mr CHARRIER prend en charge l'enseignement de l'Histoire pour les 3 classes ; Mme GENEAU celui des Sciences et Mme NOSENZO celui de la Géographie.

Transport entre Saint Vaize et Bussac : l'arrêt de bus à Bussac a changé, il se trouve maintenant sur le côté de l'école afin que les élèves n'aient plus à traverser la route.

Accueil périscolaire / APE :

- APE avec intervenant extérieur : lundi – mardi – jeudi de 15h45 à 16h30
- APE avec le personnel de l'accueil périscolaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 15h45 à 16h30

- APC (activités pédagogiques complémentaires) : mardi et jeudi de 15h45 à 16h30 avec l'enseignant (les activités proposées : aide aux apprentissages, projet particulier en petit groupe)

Accueil périscolaire de Bussac : un nouveau local sera opérationnel à la rentrée 2014 – 2015. C'est un bâtiment modulaire. Le début des travaux est prévu aux vacances de Février.

3-Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre. Chaque école avait son propre bureau de vote et ses listes

	St Vaize	Bussac
Nombre d'inscrits	90	217
Votants	43	112
Suffrage exprimés	39	101
Bulletins nuls	4	11
Taux de participation	47.78%	51%
Sièges à pourvoir	4	5
Sièges pourvus	4	5

4 Règlement du RPI

Le règlement intérieur du RPI reste inchangé. Cependant, 2 précisions seront apportées à la demande de Madame GODET représentante de la CDA : le terme « garderie » sera remplacé par « accueil périscolaire » et celui de CDC par CDA.

5-Présentation de l'avenant du projet d'école

Pour cette année scolaire, pas de nouveau projet d'école car de nouveaux programmes sont en cours d'élaboration. Un avenant au projet comportant 3 axes est mis en place pour les 3 cycles :

- Concernant l'axe 1 (consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du socle) : l'accent sera mis sur les compétences « rédiger un texte d'une quinzaine de lignes » et « lire avec aisance un texte » (à voix haute et silencieusement) ;
- Concernant l'axe 2 (prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun) : l'accent sera mis sur la compétence « s'appuyer sur des méthodes de travail pour être autonome » ;
- Concernant l'axe 3 (de l'école au collège, renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages) : une liaison GS/CP est mise en place et une réflexion a été menée entre les enseignants de CM2 et de 6ème sur les compétences en mathématiques et en français.

6-Projets pédagogiques

St vaize :

- Sensibilisation à l'environnement : animation sur le tri et son importance dans le recyclage (intervention CDA)
- Projet sur l'alimentation : intervention de l'AACC (Association Atlantique des Consommateurs Coopérateurs) pour un petit déjeuner équilibré pour les 2 classes
- Cycle natation : de janvier à avril 2015
- Projet sur l'année en lien avec l'accueil périscolaire : embellissement de l'environnement de l'école (aménagement d'un espace jardin et aménagement de la cour)
- Projet BCD : réaménager la salle bibliothèque pour créer un espace de lecture et d'emprunt
- Projet « le tennis à l'école » avec le Tennis Club de Saintes : sensibilisation sur quelques séances (avril / mai) pour la classe de CP
- Liaison GS/CP sur l'année (correspondance, échange de documents)

Bussac :

- PS/MS/GS : projet jardin, spectacle en mars/avril, sortie à la ludothèque le 21 avril (MS/GS), sortie de fin d'année à l'Asinerie de Dampierre sur Boutonne
- CE2 : projet orientation (environnement proche) et environnement (sorties vendanges, ferme, scierie), intervention en sculpture béton cellulaire en lien avec l'Histoire des Arts (travailler en volume)
- CM1/CM2 : projet « roule et glisse » (découverte du skateboard, du bmx et du roller), projet sécurité routière (sensibilisation aux dangers de la voie ferrée), bibliothèque.

7-Budget – coopérative scolaire et crédit CDA

St Vaize : Montant de la coopérative : 700 € après réception des règlements des familles

Bussac : montant de la coopérative : 2 163 € après réception des règlements des familles (103 € de cotisations cette année)

Crédit CDA :

Fournitures scolaires : 50 € par élève et par an + 151 € par classe

Sorties pédagogiques + transport : 9,09 € par élève et par an + 1 transport gratuit par classe dans la CDA

Budget abonnement : 150 €

8-Sécurité et hygiène

St Vaize : exercice réalisé le 18 octobre à 10h30.

Bilan : toute l'école est sortie après 2 minutes. La mise en sécurité a été faite près du portail. L'appel a été effectué par les enseignants. La cantinière est sortie également.

L'alarme a été donnée à l'aide du système d'alarme installé pour la garderie et l'école.

Un nouvel exercice sera réalisé dans le courant de l'année (personne ne sera prévenu)

Bussac : exercice réalisé le 3 octobre à 10h30

Un nouvel exercice doit être réalisé durant la sieste des PS

PPMS (plan particulier de mise en sécurité) : un exercice de confinement doit être réalisé au cours de l'année.

PLATE-FORME TÉLÉPHONIQUE : « Allo Parents Poitou-Charentes »

« Allo Parents Poitou-Charentes » est une plate-forme téléphonique mise en place par la Région Poitou-Charentes en partenariat avec des associations réalisant des actions de soutien à la fonction parentale : l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales), l'UR-CIDFF (Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et l'AFCCC (Association Française des Centres de Consultation Conjugale Poitou-Charentes).

Elle permet aux parents confrontés à des questionnements, des doutes ou des difficultés de bénéficier anonymement d'une écoute bienveillante, d'échanger avec un professionnel (médiateur familial, psychologue, etc), d'accéder à des informations utiles, d'obtenir une réponse adaptée à leur question, d'être orientés vers des personnes ou des lieux ressources de proximité. La plate-forme est accessible du lundi au vendredi de 12h à 19h au numéro vert :



0800 407 144

(N° Vert et anonyme, appel gratuit depuis une ligne fixe décompté du forfait depuis un mobile, avec ou sans surcoût)

Accueil périscolaire



Horaires : 07h30- 08h55 et 16h25- 19h00
Le mercredi 11h30-12h30 **(garderie gratuite)**
Les tarifs sont affichés et à consulter librement à l'accueil

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire se compose de 3 animatrices :

- Angélique EMMENECKER, responsable de l'accueil, diplômée BAFA et BAFD (matin et soir)
- Sylvie ALLAMARGOT, animatrice (matin et soir)
- Séverine SAUVIGNON (soir)

Les TAP, temps d'activité périscolaire

Forfait de 10€ par enfant et par année scolaire
Ce forfait est déclenché dès le premier jour de présence
La fiche d'inscription est distribuée à chaque enfant par l'intermédiaire de l'école.
Des animateurs supplémentaires ainsi que les ATSEM de l'école sont en renfort de l'équipe d'animation de base. Ces activités sont proposées chaque jour aux enfants (sauf le mercredi) après l'école de **15h45 à 16h25**.
Dans un souci d'organisation, nous demandons aux enfants de s'inscrire sur une ou plusieurs activités de leur choix et de s'engager à être présents sur l'ensemble du cycle. Les parents doivent ensuite valider leur choix en signant le document.
Afin que ce temps soit bénéfique à l'enfant, nous demandons aux parents de laisser leurs enfants faire leurs propres choix.

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire

L'association Nounous et Bout'choux »



Nos activités ont enfin repris pour le bonheur des petits et des grands. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenues.Merci également à la municipalité qui a réalisé les travaux afin de sécuriser l'accueil des enfants.

Recevez tous nos vœux pour cette nouvelle année

Mme CHARDAN

Fiesta Loca

FIESTA LOCA organise à la salle municipale le 25 avril 2015 une soirée ventriloque animée par FRANKY FILING qui est passé à l'émission « Incroyable Talent ».
Ouverture des portes à 20h15, début du spectacle 20h45
Durée du spectacle 90 mn suivi d'une soirée dansante.
Tarif 5€ par personne non remboursables et gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans.
Buvette et restauration sur place
Réservation obligatoire. Renseignement au 06 03 56 19 34

FOYER RURAL

Le mot de la présidente

Me voici de nouveau présidente du Foyer Rural, fonction que j'avais quittée en 2002 pour raison familiale : j'avais espéré que de plus jeunes volontaires se présenteraient…

Cependant, j'ai accepté et je compte donner satisfaction au plus grand nombre. Pour cela, je me suis entourée d'une bonne équipe de volontaires. Le bureau, composé de 8 personnes, se réunit tous les premiers lundis du mois (comme la foire de Saintes !). Les réunions du conseil d'administration (14 personnes) sont moins fréquentes : nous étudions les besoins de chaque activité et aidons les responsables à organiser leurs manifestations.

Il faut bien garder à l'esprit que les activités du Foyer Rural sont des moments de loisir, où chacun espère trouver un peu de détente et de liberté et j'aimerais que chaque membre de l'association soit acteur de cette détente, pas simplement consommateur. Si vous avez une idée, venez me voir, nous en parlerons.

Ensemble nous pouvons tout faire.

Janine CASTILLON.

Nouveau conseil d'administration du Foyer rural

Le bureau :

Janine Castillon, Présidente

Jean-Paul Lajoie, Vice-Président

Christian Menaud, Trésorier

Jean-Claude Rengear, Trésorier –Adjoint

Françoise Jeanneau, Secrétaire

Marie-Claire Brilac-Hazart, Secrétaire –Adjointe

Anne Navarro, Commissaire

Solange Hequet, Commissaire

Autres membres du conseil :

Evelyne Boulard, Jocelyne Joigner, Annick Jourdain, Claude Mongne, Françoise Planet, Jean-Pascal Poitier.

Création d'une nouvelle section au foyer rural :

La section « MINI-BRICO-RECUP » !

Basée sur la récup, nous y ferons diverses décos ou petits travaux de couture etc…

Nous attendons vos suggestions et aide dans l'élaboration de ce projet.

Tel : Jany et Brigitte : 05 46 74 55 01 Brigitte Gaillard

ACTIVITES DES SECTIONS



Rando et section gymnastique



Toute la section est heureuse de vous souhaiter une très bonne année 2015.

Tous les mardis et les vendredis, nous sommes une bonne vingtaine à assister aux cours d'Éric ou de Janine et d'Anne.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la salle de motricité de l'école de 18h 45 à 19 h 45.



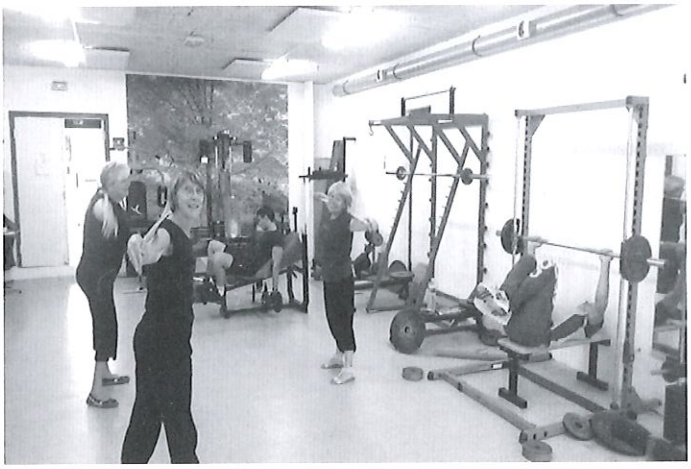
Nous organisons le dimanche 17 mai une bourse du sport à la salle municipale de Bussac sur Charente.

Cette bourse va vous permettre de trouver un nouvel acquéreur pour votre matériel et vos vêtements de sport.

Nous comptons sur vous ! Les réservations commenceront début avril au 06.80.08.13.24.

Section musculation

L'effort avec le sourire ! Notez qu'il y a plus de dames que de messieurs....



Section cartes et jeux de société



Bussacaises, Bussacais, vous qui aimez jouer aux cartes (belote, tarot…) ou aux jeux de société (scrabble, dominos…), venez nous rejoindre tous les jeudis de 14h à 18h à la salle des Associations. Un goûter vous sera proposé à 16h. La carte du foyer rural est obligatoire.



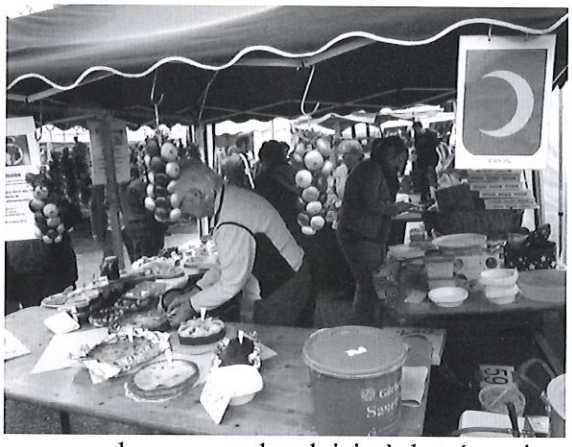
Responsable de la section : Jean Paul MORIN (05.46.94.90.06)

Secrétaire et trésorière : Danielle PAILLETTE (06.66.15.97.42)

Section Jumelage Bussac/ Oron

Traditionnelle foire aux oignons à Oron.

Le mot du comité de jumelage Bussac-Oron



Chers amis Bussacais,

Tous les membres du comité de jumelage vous souhaitent de très bonnes fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2015. Que cette nouvelle année apporte à tous plus de joie dans la vie privée et professionnelle, une bonne santé et beaucoup de festivités au sein de la commune.
Nous vous attendons nombreux à notre loto du dimanche 1er février dès 14h30, pour passer un bon moment dans la bonne humeur, avec des lots de choix.



Nous nous préparons avec beaucoup de plaisir à la réception de nos amis d'Oron-la-Ville fin juillet. Les activités, animations et sorties programmées pour cette semaine sont ouvertes à tous, et sont un moyen de faire connaissance et de partager de bons moments. N'hésitez pas à tenter l'expérience !
Pour le reste de l'année, nous poursuivrons nos manifestations habituelles, rendez-vous attendus par tous. D'ailleurs, la soirée musicale d'octobre a eu un grand succès, et nous prévoyons de renouveler sous peu ce type de soirée.

A très bientôt , *La présidente,Corinne MONGET*

Section Tennis



Le printemps 2015 verra la section tennis reprendre ses activités. Toute personne en possession de la carte du Foyer Rural sera la bienvenue.
Que l'on soit débutant ou classé, l'objectif principal est de créer une section dynamique, sympathique pour partager la même passion sur les cours.
Concernant les débutants, le responsable de la section, anciennement classé, propose des échanges de balles accompagnés de conseils.
Les dates et heures seront précisées dans le prochain bulletin.
Pour tout renseignement: 06 62 35 73 01
Responsable de la section : Guy Elfort
Secrétaire et trésorière : Vanessa Patrouillault

Section Tennis de Table

La section Tennis de Table se porte toujours aussi bien avec 32 participants, en comptant ceux qui viennent des autres sections du Foyer Rural ainsi que les handicapés présents tous les mercredis matin.



En décembre, nous avons reçu amicalement le club de Saint Jean d'Angély qui évolue régulièrement en championnat (*la seconde équipe*) et nous avons gagné !

Le tournoi de Noël s'est déroulé dans une ambiance habituelle de convivialité. Nous avons engagé trois handicapés qui ont fait mieux que se défendre : Sandrine BOURON, Grégoire DUSSER, Jordan MOREAU sont vivement à encourager ! Nos amis de Cozes ont répondu présents en la personne de Dominique BOURGEOIS. Les prix et récompenses ont été remis par notre présidente Janine CASTILLON.



Le tournoi par équipe de deux joueurs, tirés au sort, a vu la victoire d'Alain LABORIE et Gérard PASTUREL face à la jeunesse Margaux BOURGEOIS et Aymeric COTURON. Les suivants dans le classement sont Antoine DAVID et Dominique BOURGEOIS, Grégoire DUSSER et Jean-Philippe FRANCOIS, Cyril BOUILLAUD et Christiane PEPONNET, Jean-Luc VERNON et Paul PIMIENTA, Sandrine BOURON et PAUL, Thierry MONGET et Jordan MOREAU etc.



Tous sont repartis avec un trophée, une coupe ou bien une médaille.

Un grand remerciement à toutes les personnes qui nous ont permis d'organiser cette compétition, sans oublier la présence de M. MARCHAIS représentant notre municipalité, notre présidente Mme Janine CASTILLON, M. et Mme MENAUD (notre trésorier du F.R.), Jean-Paul MORIN (responsable de la section jeux de cartes et jeux de société), Thierry MONGET qui, par le passé, nous a offert coupes et trophées, Jean BARBOT qui a contribué aux récompenses des joueurs depuis les premiers tournois (2009) ainsi que plusieurs responsables de sections du Foyer Rural, le Crédit Agricole de Saintes pour de nombreux lots.

Merci aussi à tous ceux que l'on aurait pu oublier.

<u>Prochaines festivités</u>:

Nous recevrons deux clubs en amical puis nous aurons un déplacement à Saint-Jean d'Angély.

Le Tournoi de l'Amitié est le <u>28 février 2015 à 14h à la salle municipale</u>.

Le stage pour les enfants de l'école se déroule du 24 au 26 février.

Nous invitons les personnes qui désirent passer un bon moment de détente et de convivialité avec nous,

le lundi, mercredi, et vendredi de 18 heures à 21 heures.

Renseignements: M. Gérard PASTUREL 05 46 92 22 06 06 28 29 57 01

M. Paul PIMIENTA 05 46 93 54 43 06 03 86 33 49

Revue de presse...

Une « boîte à outils » régionale

CONSEIL RÉGIONAL

Le président Jean-François Macaire a encouragé, hier, les maires à lancer des projets



Jean-François Macaire a exorté les maires, hier, à se lancer dans des projets. « La Région vous aidera », a-t-il dit. PHOTO D.

Une centaine d'élus de Charente-Maritime a assisté, hier soir, dans la salle municipale de Bussac-sur-Charente, près de Saintes, à une explication de textes sur la « boîte à outils » de la Région. Le président PS Jean-François Macaire n'hésitant pas à promouvoir toutes les aides régionales disponibles. « Beaucoup de maires ont été élus en mars dernier. Il est bon de faire ce petit rappel », précise-t-il.

« Si vous avez des projets à lancer, il ne faut pas attendre. Les entreprises, plus particulièrement dans les travaux publics, attendent du travail et la population leur réalisation », insiste-t-il. L'élu indique que le Conseil régional a notamment relancé des contrats régionaux de développement durable sur trois ans.

Jean-François Macaire rappelle également que sa collectivité « a maintenu le fonds régional d'initiative locale. » « Bien souvent, la Région est aujourd'hui le premier financeur – voire le seul – des projets présentés par les communes et intercommunalités », constate le président du Conseil régional.

La route et le train

Et de citer les 60 millions d'euros débloqués avec les Départements pour le haut débit. « En Charente-Maritime, ça concernera essentiellement la fibre optique pour l'habitat. Ce qui demandera, entre autre, des travaux de génie civil. » Quant au contrat de projet État-Région, Jean-François Macaire pointe du doigt « les beaux projets routiers et ferroviaires qu'il va permettre de lancer ». Seul souci pour l'instant : le projet de l'université rochelaise. « On espère négocier au mieux pour répondre notamment au projet immobilier. Il n'est pas certain qu'on soit entendu sur tout, mais on y travaille… »

Stéphane Durand

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Un lotissement à venir



Le maire a annoncé qu'en 2015 le groupe scolaire fêterait son demi-siècle. PHOTO FRANCIS BERRY

Mardi, en fin de journée, le maire de Bussac-sur-Charente, Christophe Dourthe – par ailleurs candidat aux élections départementales, et son Conseil présentaient leurs vœux. Moment choisi pour faire le point sur les projets en cours de réalisation et ceux à venir.

2014 a vu la mise en place de l'assainissement collectif avec la construction de la station d'épuration et son raccordement. Christophe Sourthe prédit un millésime exceptionnel pour 2015 avec l'organisation d'une manifestation pour les 50 ans du groupe scolaire ; la concrétisation du projet de rénovation urbaine de la ville de Saintes qui coïncidera avec la livraison, clefs en main, de 11 habitations à loyer modéré pour cet été au lotissement de la Croix.

Les travaux d'assainissement et de rénovation du vieux village autour de l'église vont également se poursuivre, a annoncé le maire.

Francis Berry

INTERVIEW DU NUMÉRO UN FRANÇAIS DE BMX



Après des JO de Londres ratés, Joris Daudet est parti se reconstruire aux États-Unis pour mieux rebondir en 2016.

Daudet prépare son grand retour

Depuis 2013, le Saintais vit en Californie et participe au circuit pro américain. Un exit pour préparer au mieux les JO 2016

FRANCOISE RECHELLIS PAR ALAIN GOUJON

C'est fini. Le sportif de son âge (24 ans) tend vers le haut niveau. Il a mis en parenthèse ses études et sa vie sociale pour se consacrer à sa passion. Il a fait le choix de la barrière de la langue dans un premier temps. Et puis, avec son sac à dos, il a tout laissé derrière lui pour rejoindre sa famille, sa fiancée, ses amis, pour faire de la compétition, de la vraie, celle qui vous emmène aux quatre coins du monde. Joris Daudet, c'est un peu tout ça. Et il est encore loin d'avoir fini de rêver.

Joris Daudet, vous avez été l'un des premiers Français à vous installer aux États-Unis pour vous consacrer à votre sport. Pourquoi ce choix ?

Je suis parti à l'origine pour apprendre l'anglais. Je ne voulais pas faire de compétition. Mais, très vite, j'ai eu envie de me mettre à niveau. Je me suis inscrit à un club et j'ai commencé à participer à des compétitions locales. Et puis, petit à petit, j'ai commencé à gagner des courses. Et j'ai pris goût à la compétition.

N'est-ce pas trop difficile au début de s'installer dans un nouveau pays ?

C'est vrai que, quand j'étais en solo, c'était un peu compliqué. Je ne connaissais personne, je ne parlais pas bien anglais… Mais, très vite, j'ai rencontré des gens qui m'ont aidé. Et, petit à petit, j'ai commencé à me faire des amis. Aujourd'hui, je vis avec ma fiancée, qui est française, et nous avons notre petite vie. Ça se passe très bien.

Quelle est votre journée type ?

Je me lève vers 8 h 30, je fais du vélo, je vais à la salle de musculation, je mange, je me repose un peu et je retourne à la salle de musculation. Je fais ça cinq jours par semaine. Le week-end, je me repose.

Quels sont vos objectifs ?

Mon objectif, c'est de me qualifier pour les JO de Rio en 2016. Ensuite, on verra bien ce qu'il se passera. Mais, pour l'instant, je me concentre sur ma préparation.

Quelle est votre position à l'entraînement ?

Je suis pilote. Quand j'étais petit, j'ai commencé par faire du vélo de route, puis du BMX. Et, à 15 ans, j'ai commencé à faire du vélo de piste. Et, depuis, je fais un peu de tout.

Vous n'avez pas peur de vous éparpiller ?

Non, car, pour moi, le BMX reste ma priorité. Je fais du vélo de piste pour me maintenir en forme et pour me faire plaisir. Mais, pour l'instant, je ne me prends pas la tête avec ça.

Quelle a été votre meilleure performance ?

Ma meilleure performance, c'est ma première place aux championnats du monde, en 2012. Mais, depuis, j'ai eu de nombreuses blessures et je n'ai pas pu faire de bons résultats.

Quels sont vos objectifs pour 2015 ?

Mon objectif, c'est de me qualifier pour les JO de Rio en 2016. Ensuite, on verra bien ce qu'il se passera. Mais, pour l'instant, je me concentre sur ma préparation.

Quelle est votre position à l'entraînement ?

Je suis pilote. Quand j'étais petit, j'ai commencé par faire du vélo de route, puis du BMX. Et, à 15 ans, j'ai commencé à faire du vélo de piste. Et, depuis, je fais un peu de tout.

Vous n'avez pas peur de vous éparpiller ?

Non, car, pour moi, le BMX reste ma priorité. Je fais du vélo de piste pour me maintenir en forme et pour me faire plaisir. Mais, pour l'instant, je ne me prends pas la tête avec ça.

Quelle est votre meilleure performance ?

Ma meilleure performance, c'est ma première place aux championnats du monde, en 2012. Mais, depuis, j'ai eu de nombreuses blessures et je n'ai pas pu faire de bons résultats.

Quels sont vos objectifs pour 2015 ?

Mon objectif, c'est de me qualifier pour les JO de Rio en 2016. Ensuite, on verra bien ce qu'il se passera. Mais, pour l'instant, je me concentre sur ma préparation.

« Être au top le jour J, c'est plus une question de mental que de physique »

Quelle est votre position à l'entraînement ?

Je suis pilote. Quand j'étais petit, j'ai commencé par faire du vélo de route, puis du BMX. Et, à 15 ans, j'ai commencé à faire du vélo de piste. Et, depuis, je fais un peu de tout.

Vous n'avez pas peur de vous éparpiller ?

Non, car, pour moi, le BMX reste ma priorité. Je fais du vélo de piste pour me maintenir en forme et pour me faire plaisir. Mais, pour l'instant, je ne me prends pas la tête avec ça.

Quelle est votre meilleure performance ?

Ma meilleure performance, c'est ma première place aux championnats du monde, en 2012. Mais, depuis, j'ai eu de nombreuses blessures et je n'ai pas pu faire de bons résultats.

Quels sont vos objectifs pour 2015 ?

Mon objectif, c'est de me qualifier pour les JO de Rio en 2016. Ensuite, on verra bien ce qu'il se passera. Mais, pour l'instant, je me concentre sur ma préparation.

Le tremplin du Mondial 2015

On est toujours davantage marqué par l'échec que par la réussite. Surtout au moment des Jeux Olympiques. Pour autant, Joris Daudet n'est absolument pas revanchard. Il n'est pas né à Londres, il a entendu bien raconter à Rio. Même s'il a mis pour espérer sur de nouvelles bases. À partir de 2016, il veut être champion olympique. Et il a tout mis en œuvre pour y parvenir. Il a fait le choix de la piste. Et il a déménagé aux États-Unis. Pour être au plus près des meilleurs. Pour s'entraîner à Rio. Pour être prêt le jour J. Et, ce jour-là, il veut être au top. « Être au top le jour J, c'est plus une question de mental que de physique », explique-t-il. Il a tout mis en œuvre pour y parvenir. Il a fait le choix de la piste. Et il a déménagé aux États-Unis. Pour être au plus près des meilleurs. Pour s'entraîner à Rio. Pour être prêt le jour J. Et, ce jour-là, il veut être au top. « Être au top le jour J, c'est plus une question de mental que de physique », explique-t-il.



Les élus ont découvert comment installer des câbles de fibre optique, hier, à Préguillac. PHOTO F.P.

La fibre se déploie

INTERNET Le haut débit sera accessible à partir de 2016 dans l'agglomération

FABIEN PAILLOT
saintes@sudouest.fr

C'est en plus qu'une question de temps. À partir de 2016, Internet dans sa version très haut débit sera disponible dans plusieurs communes de l'agglomération saintaise. L'ensemble du territoire de la CdA sera couvert dans la foulée. L'opérateur Orange s'y est engagé hier devant les élus de l'intercommunalité et de son président, Jean-Philippe Machon.

Cette rencontre était organisée dans la commune de Préguillac. Celle-ci inaugurait également un nouveau central téléphonique. Cet équipement devrait enfin lui permettre un accès de qualité au réseau Internet dont les habitants étaient jusque-là dépourvus.

Orange a profité de cette occasion pour dévoiler aux élus locaux son autre cheval de bataille : le développement de la fibre optique, la technologie permettant l'accès au très haut débit. L'opérateur s'apprête ainsi à entamer la phase d'aménagement du réseau dans l'Agglo après avoir remporté ce marché. Celui de La Rochelle a, lui, été gagné par SFR.

« L'arrivée de la fibre optique est aussi importante que celle de l'électricité »

Bruno Janet, le directeur des relations avec les collectivités locales chez Orange, a exposé les avantages de la fibre optique aux élus. Avec elle, « l'autoroute à deux voies passe aujourd'hui à trente voies, et sans radar », a-t-il expliqué en « filant la métaphore ». Selon lui, « l'arrivée de la fibre optique sur un territoire est aussi importante que celle de l'électricité ou du chemin de fer ». Une révolution, donc, qu'il n'a pas manqué de détailler.

Orange finance ainsi la totalité des investissements demandés sur ses fonds propres. Tous les bâtiments d'une localité seront équipés de la fibre, les entreprises comme les habitations individuelles ou collectives. L'opérateur s'engage d'ailleurs à laisser aux élus le choix des quartiers à équiper en priorité. L'installation des câbles se fera quant à elle à côté des réseaux existants, c'est-à-dire sans travaux.

« Attractivité du territoire »

Selon Orange, les premières communes à bénéficier de l'Internet très haut débit devraient être Bussac-sur-Charente, Fontcouverte, Fécurat, Saint-Georges-des-Coteaux et plusieurs quartiers de Saintes. Les usagers resteront libres de choisir leur opérateur tout en bénéficiant de la fibre optique.

Celle-ci offre un débit jusqu'à trente fois plus rapide que l'ADSL. Jean-Philippe Machon, le président de l'Agglo saintaise, y voit « un enjeu extrêmement important pour les entreprises » et « l'attractivité du territoire ». « Nous en avons grandement besoin », a-t-il assuré.

Vice-président du Conseil général de la Charente-Maritime, Jean-Marie Roustit a, lui, rappelé le coût total du déploiement de la fibre optique « sur 100 % » du département d'ici 2030. Un projet évalué à près de 480 millions d'euros. « La puissance publique devra amener près de 380 millions d'euros, les opérateurs finançant le reste », a résumé l'élu.

SERVICES

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Nathalie PERON
Tous travaux de secrétariat
particuliers, étudiants, PME, artisans, associations...
06 72 10 20 77

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

GARAGE STATION SERVICE

Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique toutes marques
155 route du Val de Charente
05 46 74 41 12

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands Champs
06 81 72 25 74

JCVASION

Le service à votre domicile
pour votre camping-car
06 73 96 73 93
jcvasion@gmail.com

MENAUD CHRISTIAN

SD Immobilier
06 37 75 14 72 - 05 46 97 83 36
christian.menaud@nordnet.fr

MO JARDIN

Tonte, taille, plantation,
débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

TC MOTORS

Réparation entretien
moto - quad - scooter
matériel espaces verts
75b chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

SANTE BIEN-ETRE LOISIRS

FOREVER LIVING.RF La Santé au Naturel

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

ASSISTANCE DE VIE DEPENDANCE

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage, démarches administratives
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

INFIRMIERE

Patricia MARKO-LOSSON
1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79
Soins à domicile ou cabinet sur RDV

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAUDEAU
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des chagnauds
05 46 93 07 74

NATATION

Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 85 34 54 03

PONEY CLUB LE FER A CHEVAL

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 - 06 09 39 58 65

PEDICURE - PODOLOGUE

Francis BASQUIN
Diplômé d'Etat
sur rendez-vous et à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

THERAPIES BREVES COACHING

Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et gestion du stress, consultations individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96

emplacement libre

emplacement libre




école Gustave Courbet









